

ENSTITUYA KURDÎ YA BRUKSELÊ

Bultena sênehî ya agahdariyê

N° 10 - Adar 1992

Bi kurdî, fransî, hollandî û inglîzî

**Avec le soutien du Ministère de la Communauté Française
Service de l'Éducation Permanente**

Kiryariya salane 400 F.B. - N° bankê 426-3144071-85

4 rue Bonneels - B 1040 BRUXELLES - tel. 02/230.89.30

Ed. resp. J. Verwimp - Vijverstraat 8 - 1730 ASSE

ISSN 0777-4516



**Membre de l'Union des
Éditeurs de la Presse
Périodique**

Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

XEBATA ME YA SÊMEHÎ

ŞEVEKE MEZIN JI BO ZAROKÊN KURD

Di 24.1.1992 de, Partiya Sosyalîst a Flamanî, "SP", şeveke mezin li bajarê Antwerpen "Anvers", ji bo gelê kurd, bi navê "Hunermend ji bo Zarokên Kurd" (Kunstenaars voor Koerdische Kinderen" pêk anî. Bername gelek dewlemend û cûre-cûre bû. Axaftinên Mîrza Frank Vandenbroucke, Serokê SP; Stî Leona Detiège, Wezîra Hikûmeta Flamanî; Jef Sleenckx, Parlementerê SP ku çû bû Kurdistanê; Sedat Yurtaş, Parlementerê Kurd ê partiya HEP; Pervîn Cemîl, seroka Enstituya me; Dr Van Erps, endamê Doktorên Bê Sînor ..., stranên zarokên kurd ku zarokên flaman hatin ber wan û komên stran û dîlanên kurdî, flamanî û afrîqî hatin dû hev. Hatina şevê - nîv-milyon F.B. - ji rêxistinên Doktorên Bê Sînor û Oxfam, ku li Kurdistanê Iraqê xebateke hêja dikin - re hat dayîn.

16 KANÛN 91

Axaftinek li ser Kurdan, li Institut Van Daele, li Brukselê.

19 KANÛN 91

Axaftinek li ser pîrsa kurdî li Centre El Kalima, li Brukselê.

29 ÇILE 92

Sekreterê Giştî yê Enstituya me, Derwîş Ferho, axaftinekê li ser Kurdan, li dibistana civakî "SHIPS", li bajarê Gent kir.

8 SIBAT

Şeveke kurdî ya gelek xweş ji aliyê Centre Culturel de Bassenge, nêzikî Liège, ji bo malbatên kurdî yên penaber hat pêk anîn.

Xwarinên kurdî yên cihê ji aliyê jinên kurd hatin çêkirin û ji aliyê zilamên wan hatin pêşkeş kirin. 150 kesên beljîkî ew xwarin. Piştî,

Pervîn Cemîl axaftinekê li ser sedemên hatina penaberên kurd û rewşa wan li Beljîka û Ewropayê û li ser dîroka Kurdistanê kir. Şev bi stran û dîlanên kurdî dewam kir.

14 SIBAT

Agahdarî li ser rewşa îroyîn li Kurdistanê, ku ji aliyê Rêxistina Hekeman, li Tielt, hat pêk anîn.

15 SIBAT

Hozanê Enstituyê, Beşîr Şêrko, stranên kurdî di Festivala 13mîn a piştgiriya biyaniyan ku ji aliyê 9 rêxistin li bajarê Mechelen "Malines" hat pêk anîn pêşkeş kirin.

27 SIBAT

Axaftinek li ser Kurdan li Zanîngeha Gent - RUG.

TELEVÎZYON Û RADYO

Bi hinceta sersaliya yekemîn a Şerrê Xelîc, em 4 caran li ser rewşa Kurdistanê, li her du televîzyon û radyoyên beljîkî, peyivîn.

WEŞAN

Me pirtûka nivîskar Ferhad Şakelî, ya bi inglîzî, "The Kurdish nationalism in Mam û Zîn of Ahmad-î Khanî" (Nasyonalîzma Kurdî di Mem û Zîn a Ehmedê Xanî de) weşand. Ev pirtûk tehlîleke gelek hêja ya eposa kurdî "Mem û Zîn" ku helbestvanê mezin Ehmedê Xanî di sedsala XVII mîn de nivîsî bû û ku tê de hestê xwe yê neteweyî yê kurdî bi awakî gelek geş nîşan da bû ye.

Vê eposê nivîskarê xwe, Xanî, bilind kir radeya neteweyî yê bilindtirîn, ji bo ku wî li ba Kurdan hestê neteweyî, di vajayê gelên din ên Rojhilat û Ewropayê ku ev hestê neteweyî li ban wan bitenê di sedsala XIX mîn de - ango du sedsal şûnde - xuya bû, gelek zû şiyar kir. Sedema vê şiyarbûna zûtir perçekirina Kurdistanê di nav du beşan de, ji aliyê her du imperatoriyên misilman ên dijmin, a Faris a şî û ya Osmanî ya sunnî, bû.

Ferhad Şakelî ev pirtûk di 1983 de, bi awayê têzekê, ji bo beşa îranolojiyê, li Zanîngeha Uppsala, li Swêdê, nivîsî bû. Ferhad nivîskarekî gelek nûjen e. Ew ji Kurdên Iraqê ye û li Swêdê dijî. Zimanên cihê : kurdî, erebî, inglîzî û swêdî gelek baş dizane.

KURDISTANA TIRKIYÊ

Li gel serbestiyeke gelek piçûk ku bi saya têkoşîna hundirî û tezyîqên derveyî hat dayîn, hukûmeta Tirkîyê hîn jî mafên mirov, bi awakî giştî li Tirkîyê û bi awakî taybetî li Kurdistanê, dipelixîne : êşkenceya zarok û mezinan, qedexekirina hin partiyên siyasî, dûhatina rojnamevan û ronakbîran, siyaseta terrorê li Kurdistanê ...

Ev rewş hevalbendên Tirkîyê nerehet dike, nemaze Konseya Ewropa ku heyetekê şand wê derê û raporeke giran li ser vî welatî nivîsî :

20. 1. 1992 : rapor û proja biryarekê li Konseya Ewropayê

Piştî seredanekê bo Tirkîye û Kurdistanê di Tîrmeha 1991 de, Encumena huqûqî û ya mafên mirov a Parlemeta Konseya Ewropayê raporekê li ser pelixandina mafên mirov li Tirkîyê çêkir. Di meha Sibata 92 de, du giftûbêj li ser vê raporê di civînên giştî yên vî Parlementê de bûn. Lê piştî tezyîqên parlementerên tirk, ew bo mêjuyeke din hatin dereng kirin (li metnê vê raporê yê ragihandî binêre).

5. 2. 1992 : Konseya Ewropayê biryarekê li ser mafên hindikayiyan stend

Di 5 Sibata 1992 de, Parlemeta Konseya Ewropayê raporeke giring li ser mafên hindikayiyan li Ewropayê, bi 98 deng dijî 31, pejirand. Piraniya mezin a parlementerên tirk a vê Konseyê dijî vê raporê deng da (li metnê axaftina Bülent Akarcalı, ji partiya ANAP, binêre).

WEŞANÊN FIROTINÊ

	F.B.
WEŞANÊN ENSTITUYÊ	
Bultena agahdariyê (bi zimanên cihê)	100
Dossier Kurdistan (bi fransî)	200
Dossier Koerdistan (bi hollandî)	200
Kurdistan File (bi inglîzî)	200
CEMIL PAŞA Ekrem, Muhtasar hayatım	250
SOREKLÎ Şahîne Bekir, Jana Heft Salan (helbest)	200
BIRO Taharê, Memê û Eysê (şano)	250
SHAKELY Ferhad, Kurdish Nationalism in Mam û zîn of Ahmad-î Khanî (bi inglîzî)	50
Têkoşer (kovara sênehî, heta N° 42)	80
Koerdistan, Beknopt overzicht van de geschiedenis	60
Kurdistan, quelques notes sur la vie économique et culturelle	50
FERHO M. Derwêş, Kurdî-Tirkî (ferhengok)	150
TORÎ Nêrgîz, Kawa Efsanesi (bi tirkî)	250
Kasêta hozan Birader : Evdalê Zeynê	25
Kartên postê yên bireng	
WEŞANÊN DIN	
BI KURDÎ	
<u>Pirtûk</u>	
AHMED Feqîr, Dîwana Reş I	250
BAKSI Mahmut, Hêlîn	280
BOYIK Eskerê, Mem û Zîn	120
BURKAY Kemal, Azadî û Jîyan	300
CEWERÎ Firat, Dê Şêrinê	180
CEWERÎ Firat, Girtî	350
CIGERXWÎN, Tarîxa Kurdistan 1	300
CIGERXWÎN, Tarîxa Kurdistan 2	250
CIGERXWÎN, Folklorê kurdî	300
DIJWAR Egîd, Yekîtiya çûkan	
DÜZGÜN M., COMERD M., TORNÊCENGI H., Dêrsim de dîwayî, qesê pî-kalîkan, erf u mecazî, çibenokî, weletnayênî.	180
FERHO M. Derwêş, Dengê Roja Dîl	200
FERAT Selîm, Bijî Kurdistan "Êş"	100
KOMELA KARKERÊN KURDISTAN, Kilam û stranên me	100
İZOLÎ D., Lêgerînên li Kurdistan	100

LESCOT Roger, Çîrokên Kurdî	600
PERWER Şivan, Çîroka Newrozê	300
REŞÎD Tosinê, Siyabend û Xecê	150
SIRWA Aziz, Pelke Zêrêne	250
SOREKLÎ Şahînê B., Em û Pirsê Me	200
SOREKLÎ Şahînê B., Wendabûn	200
ŞEMO Ereb, Dimdim	200
ŞEMO Ereb, Jiyana Bextewar	120
TORÎ, Qolinc, Çîrokên kurdî	120
UZUN Mehmet, Mirina Kalekî Rind	600
WEŞANÊN RIYA AZADÎ, Destana Memê Alan	200
WEŞANXANA TARA, Mûsîqa	200
WEŞANXANA ÇAND, Aladin û Lampaya bi Efsûn	200
XANÎ Ehmed, Mem û Zîn "sorani"	600

Bulten û kovar

Enstituya Kurdî ya Parisê, Hêvî	280
Berhem	150
Sirwa	150

Sêlik, kasêt û kartên postê

Sêlika hozan Brader	250
Sêlika Gulistan: My believed mother	700
Kasêt	250
Kartên postê	50
Kartên postê	20

BI FRANSÎ

BACHAR, Kataloga wênekêşiyê	100
BEDIR KHAN Djeladet et LESCOT Roger, Grammaire kurde	1.900
BLAU Joyce, Dictionnaire kurde	700
KUTSCHERA Chris, Le Mouvement National Kurde	1.000
MORE Christiane, les Kurdes aujourd'hui	1.000
MUSEES ROYAUX D'ART ET D'HISTOIRE, Bruxelles, L'Or des Scythes	1.000

BI HOLLANDÎ

FERHO M. Derwêş û CAVENTS Gerd, Cigerxwîn, Poëzie uit Koerdistan	180
FERHO Medenî, Lied der Aarde	130
KOERDISCH CENTRUM, Arnhem, Het leven van de Koerden	120

KONINKLIJKE MUSEA VOOR KUNST EN GESCHIEDENIS, Brussel,	
Het goud der Skythen	1.000
VANDEWIJER Ina, Het Zilveren Ei	50
BI INGILİZİ	
BLAU Joyce, Kurdish dictionary	700
Committee on Foreign Relations, United States Senate, Chemical	
Weapons use in Kurdistan	100
KASARAİAN N., ARSHI Z., ZABIHI K.; Kurdistan (album)	2000
LAIZER Sheri, Into Kurdistan, Frontiers under fire	500
ZANDERS Jean Pascal, Chemical weapons proliferation,	
Vredesonderzoek N° 4	150
BI ALMANİ	
Ausstellung Im übersee-Museum Bremen, Alltagskultur der Kurden	50
AMMAN Birgit, Traurige Reise	200
BI TIRKİ	
AEGLETON William, Mehabad Kürt Cumhuriyeti 1946	250
BAKSI Mahmut, Şivan'ın Sevdası	200
BEŞİKÇİ İsmail, Devletlerarası sömürge Kürdistan	750
BILGIN M. Sıraç, Barzani	1.000
BOYIK Eskerê, Dağ çiçekleri	120
CIVAN Rojvanê, Şeyh Said isyanı	120
DERSİMİ Nuri, Kürdistan Tarihinde Dersim	300
DİKİLİ A., Kürt sol sosyetesı	200
DÜZGÜN M., COMERD M., TORNÊCENGI H.; Dersim'de dualar,	
atasözleri, mecazlar, bilmeceler, şaşırtmacalar	300
İBN'ÜL ERZAK, Mervani Kürtleri Tarihi	200
İNSTITUT KURDE DE PARIS, Studia Kurdica	200
KAYA Şerafettin, Diyarbakır'da İşkence	240
MAR Cemşit, Dersim destanı	120
MAR Cemşit, Koçkiri destanı	120
MEDYALİ A., Zerdüş ve öğretisi	200
NIKİTİN Bazil, Kürtler	400
ROHAT, Kürdoloji biliminin 200 yıllık geçmişi	300
TAŞ A., Türkiye Kürdistanı, ekonomik ve sosyal yapı	250
TORİ Welatê, Birlikte olduğumuz halklar	150
ZANA Mehdi, Bekle Diyarbakır	300
BI EREBİ	
CELİL Celilê, Nahdatul Ekrad El-Seqafiyye Welqewmiyye	150

1. Introduction

Plus de cinq ans se sont déjà écoulés depuis que l'Assemblée a adopté sa Résolution 860 (1986) relative à la situation en Turquie, dans laquelle elle a chargé ses "commissions des questions politiques et des questions juridiques de continuer de suivre attentivement l'évolution de la situation". En fait, depuis l'intervention militaire du 12 septembre 1980, ces deux commissions ont attentivement étudié l'évolution de la situation en Turquie. Leurs délégations et leurs rapporteurs se sont rendus à plusieurs reprises dans ce pays et ont présenté de nombreux textes que l'Assemblée a adoptés entre octobre 1980 (Recommandation 904) et avril 1985 (Résolution 840). Après l'adoption de la Résolution 860, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme a continué de suivre de très près l'évolution de la situation des droits de l'homme en Turquie. Elle a examiné plusieurs communications de ses rapporteurs et procédé à des échanges de vues à leur sujet, et a tenu des auditions sur les droits syndicaux dans le cadre de sa mini-session à Istanbul, le 30 juin 1986, ainsi qu'une grande audition à Paris, le 7 septembre 1987, sur proposition de la Confédération européenne des syndicats. Elle a organisé une autre grande audition sur les droits de l'homme en général, à Paris, le 16 janvier 1990. A l'issue de cette audition, il a été décidé - avec l'approbation du Bureau - de charger les rapporteurs des deux commissions de se rendre en Turquie. Initialement prévue pour la fin d'août 1990, cette visite a été ajournée à plusieurs reprises en raison de la crise et de la guerre du Golfe. Elle a maintenant eu lieu du 21 au 28 juillet 1991.

Nous avons rendu compte oralement de cette visite à nos commissions au cours de la partie de session de septembre 1991 et avons été chargés de leur soumettre un rapport écrit, à une date suffisamment rapprochée pour en permettre la présentation ultérieure à l'Assemblée, à sa partie de session de février 1992.

2. Notre visite à Ankara, Diyarbakir et Istanbul

2.1. Au cours de notre visite nous avons eu des entretiens avec M. Giray, M. Kalemli (ancien membre de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.) et M. Seker, respectivement ministre des Affaires étrangères, ministre de l'Intérieur et ministre de la Justice, les ambassadeurs des Pays-Bas et de la CEE en Turquie, les membres de la délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe, le vice-président de la Grande Assemblée Nationale, le président de la commission parlementaire des droits de l'homme (qui joue en quelque sorte le rôle d'un ombudsman investi de pouvoirs consultatifs), ainsi qu'avec plusieurs autres députés. Nous avons rencontré des professeurs, des journalistes, des représentantes d'organisations féminines et avons, lors de notre séjour à Ankara, visité la Fondation des droits de l'homme où des victimes de torture sont en traitement. Dans les trois villes nous nous sommes entretenus avec des avocats et des représentants nationaux et locaux de l'Association turque pour les droits de l'homme dont certains avaient été obligés d'effectuer un voyage de plusieurs heures par car pour nous rencontrer. Lors de notre séjour à Diyarbakir, nous avons eu une longue conversation avec le gouverneur général, chargé du maintien de l'ordre dans tout le sud-est de la Turquie où l'état d'urgence a été proclamé.

2.2. Une rencontre avec le Président Ozal, prévue pour le samedi 27 juillet, a dû être annulée, le président étant hospitalisé pour un bref laps de temps.

2.3. Au total, nous avons rencontré un nombre impressionnant de personnes que, par souci de concision, nous omettons de mentionner nommément dans notre rapport. Certaines d'entre elles pourraient d'ailleurs préférer que leur nom ne soit pas révélé.

3. La situation politique

3.1. Après son intervention en 1980 l'armée a procédé au rétablissement de la démocratie comme à une opération militaire. En fait, la démocratie a été rétablie comme prévu en 1983, après l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution en 1982. Le parti de la mère patrie, qui venait d'être créé, est sorti grand vainqueur des élections législatives de 1983. Le mérite de ses succès et de sa victoire revenait en grande partie à son fondateur et chef de file Turgut Ozal.

Alors que les anciens dirigeants et partis politiques étaient discrédités ou avaient été écartés de la vie politique, M. Ozal est apparu à une large fraction de la population turque comme l'homme qu'il fallait placer à la tête du pays. Homme charismatique, arrivé par lui-même, ne faisant pas partie de l'ancienne coterie politique, bénéficiant de la confiance de l'armée sans toutefois être son propre candidat et associant des idées islamiques traditionnelles à une approche pragmatique moderne, Ozal était l'homme avec lequel de nombreux Turcs pouvaient s'identifier. C'est incontestablement grâce à Ozal que le parti de la mère patrie a obtenu à la Grande Assemblée Nationale la majorité des sièges, et l'a conservée jusqu'aux élections législatives du 20 octobre 1991.

3.2. Devenu Premier ministre en 1983, M. Ozal a succédé en 1987 à M. Evren à la présidence de la République. Même en qualité de président, M. Ozal est resté dans une très large mesure le chef de file de son parti au lieu de devenir un chef d'Etat impartial, s'abstenant d'intervenir dans la gestion quotidienne, se tenant au-dessus des partis et représentant la totalité de la population au plan national et l'Etat à l'étranger. On affirme que le népotisme d'Ozal l'a privé et a privé son parti d'une bonne partie de sa popularité antérieure. La politique de marché pratiquée par Ozal s'est soldée par une croissance économique rapide. Malheureusement son gouvernement s'est montré incapable d'enrayer l'inflation galopante, de réduire l'injustice sociale et de trouver des solutions appropriées aux problèmes toujours plus graves qui se posaient dans les provinces du sud-est (Kurdistan), problèmes qui seront examinés plus en détail dans le chapitre suivant.

3.3. Les attributions et les pouvoirs du Président turc sont principalement exposés à l'article 104 de la Constitution de 1982, pour la rédaction de laquelle les auteurs se sont inspirés de la Constitution française. Mais les pouvoirs du président peuvent paraître plus impressionnants qu'ils ne sont en réalité et risquent d'être sensiblement réduits par un parlement hostile. Certains de nos interlocuteurs se sont déclarés préoccupés par les pouvoirs du Conseil national de sécurité. On se rappellera que c'est le Conseil national de sécurité qui a assumé l'ensemble des pouvoirs du gouvernement et de la Grande Assemblée Nationale en 1980. Le Conseil national de sécurité a incontestablement une importance plus grande que ne le laissent entendre les dispositions de la Constitution. Il est composé du Premier ministre, du chef d'état-major, des ministres de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, des commandants en chef de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Aviation ainsi que du commandant de la Police militaire. Le Président de la République établit l'ordre du jour du Conseil national de sécurité, qui exerce des fonctions consultatives.

3.4. Lors des élections générales de 1987, l'ANAP (parti de la mère patrie) a obtenu 64,9 % des sièges au parlement. Ce résultat est toutefois très méritoire, le système électoral étant très favorable aux grands partis politiques, et notamment au plus grand d'entre eux. Il existe par exemple un seuil de 10 %, et l'ANAP a obtenu ce nombre élevé de sièges avec 36,3 % seulement des suffrages exprimés. Après les élections générales du 20 octobre 1991, la répartition des sièges à la Grande Assemblée Nationale était la suivante: Parti de la juste voie 178, Parti de la mère patrie 115, Parti populiste démocratique et social 88, Parti de la prospérité 62, Parti de la gauche démocratique 7.

3.5. Lorsque nous nous sommes rendues en Turquie, la date des élections générales n'avait pas encore été fixée. On ne savait même pas avec certitude si ces élections allaient avoir lieu dans le cadre de la loi électorale en vigueur ou si celle-ci serait au préalable modifiée. A cet égard, nous exposons la situation en Turquie telle qu'elle nous est apparue en juillet 1991, au cours de notre séjour. Nous examinerons toutefois au chapitre 14 la situation politique nouvelle, issue des élections générales.

4. La situation dans le sud-est de la Turquie

4.1. La région du sud-est de la Turquie, qui se compose de 11 provinces, a une frontière commune avec la Syrie,

l'Irak et l'Iran. La grande importance stratégique et la fragilité de sa situation sont apparues plus nettement encore au cours de la crise et de la guerre du Golfe. La principale ville de la région est Diyarbakir, siège du gouverneur général chargé du maintien de l'ordre dans l'ensemble de la région. Celle-ci est très riche. Elle possède un certain nombre de matières premières et assure 95 % de la production pétrolière de la Turquie, encore que le revenu moyen des habitants n'y atteigne qu'environ la moitié du revenu moyen du citoyen turc. Un certain nombre de barrages ont récemment été construits pour accroître la production d'électricité. La population est composée de Kurdes qui sont à maints égards différents de la population des autres régions de la Turquie. Le peuple kurde a une vieille histoire et une civilisation et un folklore remarquables. On évalue à environ 12 millions le nombre des Kurdes dont beaucoup vivent dans d'autres régions de la Turquie, notamment dans les grandes villes de l'ouest.

4.2. La langue kurde est une langue indo-européenne parlée depuis plus de 2.500 ans. Nombre de mots kurdes ressemblent à des mots néerlandais ou allemands. "Je suis heureux d'être Turc" était l'une des célèbres formules d'Ataturk. Sa politique et celle de ses successeurs consistaient à unifier la Turquie; le dénominateur commun de tous les peuples vivant en Turquie était la langue turque dans laquelle - était-il affirmé - tout pouvait être exprimé. Cette politique s'est traduite par l'interdiction de la langue kurde, et toute manifestation de l'identité kurde était sévèrement réprimée. Le conducteur d'un camion citerne, peint en rouge, jaune et vert - couleurs du Kurdistan - a ainsi été roué de coups par la police et s'est vu infligé une peine de prison de 6 mois. Jusqu'à une date récente ceux qui employaient la langue kurde s'exposaient à de lourdes peines privatives de liberté. Au printemps dernier, l'interdiction de parler le kurde en privé ou sur la voie publique a été levée mais il n'est toujours pas possible d'employer cette langue dans des réunions publiques, des édifices publics, à la radio et à la télévision, etc. L'emploi du kurde dans les écrits demeure entièrement interdit. Ainsi, lors de notre séjour, nous avons appris que la police avait fait obligation aux commerçants de Diyarbakir de retirer de leurs magasins toutes les indications en kurde. Lors de notre rencontre avec le gouverneur nous lui avons demandé pourquoi des cassettes de chansons kurdes avaient été confisquées. Il nous a répondu que c'était parce que l'impôt sur le chiffre d'affaires n'avait pas été acquitté.

4.3. Devant le refus catégorique de reconnaître l'identité des Kurdes et le manque de tolérance à leur égard, le mécontentement, l'agitation et - depuis une date récente - la révolte grandissent. Nombre d'habitants de la région estiment que la politique du gouvernement central est injuste et méconnaît qu'un groupe restreint seulement prend effectivement les armes contre Ankara. Le PKK (parti des travailleurs du Kurdistan), parti marxiste initialement, est devenu de plus en plus agressif et violent. Dans la pratique, tous les actes terroristes commis dans la région le sont par des membres du PKK. Le gouvernement a répondu par une égale violence et des mesures de grande envergure, destinées à intimider la population qui a été contrainte d'évacuer d'importants secteurs le long des frontières et ailleurs et de se regrouper dans un certain nombre de villages. Les bergers ne sont plus autorisés à se rendre en montagne et sont ainsi privés de leurs sources de revenus. Un gardien de village a été nommé dans chaque village. Ce gardien, auquel un fusil est délivré et qui perçoit un salaire d'un million de livres turques du gouvernement central, a pour tâche de protéger le village contre le PKK.

4.4. Dans ces conditions, on comprendra aisément que la région glisse lentement vers une terrible guerre civile qu'on pourrait encore éviter en accordant à la population un certain nombre de droits culturels et linguistiques et en permettant à la région de jouir de quelque type d'autonomie dans le cadre de la République turque. Un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe, (le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, le Portugal, la Suisse, etc.) ont accordé une large autonomie à certaines de leurs régions et l'on ne voit pas pourquoi la Turquie n'en ferait pas de même au Kurdistan. Lors de notre séjour à Diyarbakir nous avons rencontré

un grand nombre de personnes raisonnables et modérées qui réprovent le terrorisme à la PKK et sont encore prêtes à accepter une telle solution pacifique.

4.5. Malheureusement tout laisse présager une accentuation de la violence et une escalade du terrorisme, d'une part, et une réaction offensive des forces gouvernementales, d'autre part. Il ressort de statistiques fournies par le ministre de l'Intérieur qu'entre 1986 et juillet 1991, 437 membres de la police ou des forces armées et 576 civils ont trouvé la mort. En outre, les terroristes avaient enlevé 1.144 personnes, principalement des enfants. Entre 1987 et juillet 1991, les forces gouvernementales, quant à elles, ont causé la mort de 1.273 terroristes.

4.6. Il faut y ajouter un certain nombre d'exécutions non ordonnées par des instances judiciaires et pour lesquelles on ne dispose pas de chiffres. Par exemple, à minuit le 5 juillet 1991, trois semaines avant notre arrivée à Diyarbakir, M. Aydin, président du parti travailliste du peuple (HEP) et membre de l'Association turque pour les droits de l'homme, était enlevé par quatre hommes; le 8 juillet, il était retrouvé assassiné au bord d'une route, à quelque 60 km du lieu d'enlèvement. Selon sa femme, M. Aydin aurait reconnu ces hommes armés comme étant des officiers de police et les aurait accompagnés au poste de police pour y être interrogé. Le ministre de l'Intérieur a toutefois nié toute participation de la police ou de forces de sécurité quelles qu'elles soient. Avant d'être assassiné M. Aydin avait été traduit devant la Cour de sûreté de l'Etat à Ankara pour avoir prononcé un discours en kurde lors de la réunion annuelle de l'Association pour les droits de l'homme, en octobre 1990. Il avait purgé une peine d'emprisonnement de deux mois au titre de ce chef d'inculpation.

4.7. Des milliers de personnes ont assisté aux funérailles de M. Aydin, le 10 juillet 1991. Lorsque la police a tiré sur la foule, trois personnes ont été tuées. De nombreuses autres ont été blessées par balle ou en sautant d'un mur, dans la panique créée par la fusillade. Durant et après ces incidents la police a arrêté plus de 350 personnes. Jusqu'à présent il n'a pas été établi qui est responsable de l'assassinat de M. Aydin et qui a donné l'ordre de commencer à tirer lors de ses funérailles.

4.8. L'affaire Aydin n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres. De nombreux autres incidents sont signalés. Le 18 juin 1991, la voiture d'un membre de l'Association pour les droits de l'Homme à Diyarbakir a été complètement détruite par une bombe cependant qu'une autre explosion démolissait le bureau local de l'association. Ces agissements et d'autres encore sont attribués à la police.

4.9. Le PKK semble bénéficier du soutien de certains voisins de la Turquie, désireux d'encourager la subversion dans ses provinces du sud-est. On affirme que la Syrie entraîne sur son territoire des adolescents kurdes qui sont enlevés par le PKK puis reviennent sur le territoire turc comme guérilleros. Selon des informations récentes, le Gouvernement irakien armerait et approvisionnerait le PKK pour se venger de l'étroite coopération de la Turquie avec les forces alliées, durant la guerre du Golfe.

5. Liberté d'expression - Les médias

5.1. La liberté d'expression est garantie par l'article 26 de la Constitution. Elle est toutefois soumise à un certain nombre de restrictions et de conditions qui correspondent - grosso modo - à celles énumérées à l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. En vertu de la loi relative à la lutte contre le terrorisme, que nous examinerons plus en détail ci-après, les délits d'opinion ont été supprimés, si bien que de nombreux journalistes ont depuis lors été remis en liberté. Certains d'entre eux étaient incarcérés depuis plus de dix ans. Dans son bulletin du 18 juin 1991, consacré à la liberté d'expression en Turquie, le Comité de surveillance de l'application de l'Accord d'Helsinki donne les noms de 21 journalistes remis en liberté mais le nombre effectif de journalistes initialement incarcérés pourrait être bien plus élevé. Le comité signale qu'en 1990 le libé-

individus prévenus d'association de malfaiteurs. Ce délai de quinze jours peut être doublé dans les provinces du sud-est où l'état d'urgence a été proclamé. L'expression "délit d'association de malfaiteurs" s'entend de l'ensemble des délits qui sont commis par deux ou plusieurs personnes. Tout détenu doit être présenté à un juge avant l'expiration du délai de garde à vue. Théoriquement, ses avocats et ses proches jusqu'au troisième degré peuvent lui rendre librement visite durant cette période alors que les autres personnes doivent au préalable solliciter l'autorisation du parquet. Mais, dans la pratique, le détenu est entièrement gardé au secret. Le détenu peut recevoir la visite de son ou de ses avocats dont le nombre est toutefois limité à trois. Mais normalement il n'a pas d'avocat et, s'il en a un, celui-ci n'est pas obligatoirement informé de son arrestation. Même si l'avocat est ainsi informé, il peut ne pas être en possession d'une procuration écrite exigée par la police et comme il ne peut se rendre auprès de son client, celui-ci n'est pas à même de signer cette procuration. En outre, les détenus ne peuvent communiquer qu'en présence d'un officier de police, avec leurs avocats et leur famille.

7.2. Il est évident que dans ces conditions tout peut arriver durant la garde à vue. Le cas d'une femme suisse âgée de 36 ans, arrêtée à Istanbul en mai dernier et détenue par la police à la prison de Gayrettepe, où le Consul général de Suisse lui a rendu visite, est révélateur à cet égard. Cette femme n'a manifestement pas osé informer intégralement le Consul général des conditions de sa détention. Ce n'est que par la suite qu'elle a signalé à son avocat qu'on lui avait fait des électrochocs et donné des coups sur la tête. [Tessiner Zeitung, 8 juin 1991]

7.3. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme analyse actuellement les réponses des délégations parlementaires nationales, y compris la réponse de la Turquie, à un questionnaire sur la détention provisoire qui a été adressé aux Etats membres au début de 1991. Les données de cette étude comparative pourraient être extrêmement intéressantes et démontrer la nécessité d'adopter des critères européens communs en ce qui concerne la durée de la détention préventive, y compris la garde à vue, et les conditions dans lesquelles elle se déroule. Sur la base de ces données, il sera peut-être proposé d'établir un 11e protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme en vue duquel des travaux ont déjà été entrepris au sein d'un comité d'experts gouvernementaux pour les droits de l'homme.

8. Torture

8.1. Depuis la fin des années 70 où Amnesty International a signalé pour la première fois que la torture était "générale et systématique", celle-ci constitue un sujet de vive préoccupation pour les membres de notre Assemblée. En fait, on peut la considérer comme l'un des principaux problèmes qui continuent de se poser aujourd'hui dans le domaine des droits de l'homme, en Turquie, ce que la quasi-totalité de nos interlocuteurs ont admis. Aussi la question de la torture nous a-t-elle paru constituer la question la plus importante lors de notre visite et l'avons-nous fréquemment et systématiquement soulevée dans le cadre de nos discussions. Mais encore que pratiquement toutes les personnes que nous avons rencontrées se soient déclarées opposées à la torture, nous avons constaté qu'elle leur paraissait souvent justifiée et concevable dans le cas de terroristes. Nous avons eu des conversations avec d'éminents hommes politiques, avocats et représentants d'associations de défense des droits de l'homme, qui se sont déclarés résolument hostiles à la torture. Outre qu'elle est inhumaine, immorale et illégale, ils se rendent compte qu'elle ternit l'image de marque de la Turquie à l'étranger, qu'elle risque de faire de la personne torturée un ennemi de l'Etat, qui cherchera par la suite à se venger, et qu'elle est peu fiable et inefficace en tant que méthode d'interrogatoire. Déjà la Cour constitutionnelle a indiqué que les déclarations faites à la police ne constituaient des preuves suffisantes.

8.2. Etant donné que la torture serait surtout pratiquée dans les postes de police et les prisons, la durée de la garde à

vue et les conditions dans lesquelles elle se déroule revêtent une importance capitale. L'Association pour les droits de l'homme, qui compte de nombreux avocats en exercice parmi ses membres, nous a signalé que quelque 500 personnes étaient arrêtées chaque mois à Istanbul, et a estimé qu'environ 150 d'entre elles étaient soumises à la torture. Les méthodes employées sont simples et bien connues: volées de coups portés sur toutes les parties du corps, pendaison palestinienne et électrochocs. Le détenu peut être enfermé dans un pneu d'automobile usagé qu'on fera rouler comme un tonneau ou être forcé de se déshabiller et de s'étendre; de la glace sera ensuite placée sur son corps cependant qu'un ventilateur électrique dirigera un courant d'air sur lui.

8.3. Nous avons appris que la torture procédait de passions et de traditions très profondément enracinées. Elle est considérée comme un acte de discipline, destiné à intimider le détenu, et comme une méthode d'interrogatoire. Elle participe d'une mentalité, du degré de respect que le fonctionnaire éprouve pour ses concitoyens. De nombreux Turcs estiment certainement qu'elle fait partie de la sanction pénale. Nous avons été informées que, d'une manière générale, un père turc, dont le fils est assassiné, s'attend, sinon exige, que la police torture l'assassin. Dans de nombreuses familles turques il est courant que la mari batte sa femme et le père ses enfants. Pourquoi la police n'agirait-elle pas de même avec les criminels? Il convient de préciser à ce stade qu'on ne se contente pas de torturer des hommes et que de nombreux cas sont signalés où des femmes sont également soumises à la torture. En fait, les femmes sont peut-être plus vulnérables que les hommes et, dans leur cas, plus nombreux et plus diversifiés les sévices et les humiliations susceptibles d'être infligés.

8.4. La torture est interdite par la loi et par l'article 17 de la Constitution ainsi que par plusieurs traités internationaux auxquels la Turquie a adhéré. Des instructions ministérielles à l'usage de la police précisent certes que la torture ne saurait être tolérée mais ces instructions n'ont pas eu beaucoup d'impact et la torture continue d'être pratiquée, peut-être selon des méthodes plus subtiles et plus occultes que dans le passé.

8.5. M. Kalemli, alors ministre de l'Intérieur, nous a informées qu'au cours de la période du 1er janvier au 15 décembre 1989, 508 plaintes relatives à la torture ont été soumises aux tribunaux turcs et que 15 officiers de police ont été condamnés à des peines d'emprisonnement. Entre le 1er janvier et le 12 novembre 1990, 906 incidents concernant des mauvais traitements infligés par des agents de l'Etat ont été signalés à l'attention de la magistrature. Les tribunaux ont été saisis de 354 affaires. 32 fonctionnaires ont été reconnus coupables, et dans le cas de 450 fonctionnaires une procédure judiciaire est en cours.

8.6. Les avocats et les défenseurs des droits de l'homme voient ces chiffres d'un oeil très sceptique. On a fait observer que les condamnations étaient pour l'essentiel des condamnations avec sursis et des condamnations conditionnelles et qu'un officier de police notamment après l'adoption de la loi relative à la lutte contre le terrorisme - était dans une position (juridique) bien plus forte que sa victime. Un policier prévenu de torture n'est ni arrêté ni même suspendu de ses fonctions et son cas est d'abord examiné par une commission de membres de la fonction publique. Au besoin, l'Etat prend à sa charge les honoraires de trois avocats chargés de le défendre. Il est évident que ces privilèges n'incitent aucun officier de police à s'abstenir de torturer un détenu, s'il en ressent le besoin.

8.7. Lors de notre séjour à Ankara, nous nous sommes rendues dans les locaux de la Fondation des droits de l'homme, organisation privée qui traite les victimes de la torture. Nous avons été très impressionnées par ses activités. L'année dernière, la fondation a traité 40 victimes. Cette année leur nombre serait même plus élevé. Le 2 août dernier, la fondation a ouvert un autre centre à Izmir, en présence de M. Espersen, Président du Centre international pour la réadaptation des victimes de la torture au Danemark et membre de notre Assemblée.

8.8. Que faire pour comploter à l'adresse pratique de la torture? La volonté politique, et du Gouvernement et du Parlement, constitue de loin le moyen de lutte le plus important. Parmi les mesures juridiques à prendre, il y a lieu de mentionner l'abrogation ou du moins la modification de la loi relative à la lutte contre le terrorisme, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Il faut réduire encore le délai de garde à vue et adopter des mesures d'ordre pratique pour que la personne arrêtée puisse recevoir immédiatement la visite de ses proches, de son médecin et de son avocat. Après son arrestation, ladite personne ne devrait plus être interrogée par le même officier de police que celui qui a procédé à son arrestation.

8.9. Une délégation du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants s'est rendue en Turquie du 9 au 21 septembre 1990 et du 29 septembre au 7 octobre 1991. Au cours de son premier voyage, le Comité a visité huit et au cours de son deuxième voyage douze établissements pénitentiaires, centres d'interrogatoire et quartiers généraux de la police. Malheureusement les informations recueillies par le Comité sont confidentielles, de même que les rapports établis sur ces visites, qui sont communiqués au seul Gouvernement turc. Nous espérons vivement que la Turquie suivra l'exemple de l'Autriche, du Danemark et du Royaume-Uni qui ont décidé de publier les rapports établis par ledit comité sur les visites qu'il a effectuées dans ces pays en 1990.

9. Peine de mort

En novembre 1990, le nombre des crimes punissables de la peine de mort a été ramené de 29 à 16 énumérés dans le code pénal turc. Aucune exécution n'a eu lieu depuis 1984 et - par voie de conséquence heureuse - la Turquie pourrait remplir les conditions requises pour adhérer au 6e Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme qui déclare abolie la peine de mort. Le fait que toute condamnation à la peine capitale doit être ratifiée par la Grande Assemblée nationale, qui dans le passé a beaucoup hésité à donner son accord, contribue incontestablement à cette évolution positive. La loi relative à la lutte contre le terrorisme (voir ci-après chapitre 10) dispose que l'ensemble des 25 condamnations à la peine de mort prononcées avant le 8 avril 1991 seront commuées en peines de 10 ou 20 ans d'emprisonnement en fonction de l'infraction commise.

10. La loi relative à la lutte contre le terrorisme

10.1. Le 12 avril 1991, la Grande Assemblée nationale a adopté la loi n° 3713 pour lutter contre le terrorisme. Cette loi présente incontestablement plusieurs aspects positifs. Elle a commué toutes les peines de mort en suspens en peines d'emprisonnement et autorisé la libération conditionnelle de 43.000 sur 46.000 condamnés, dont nombre peuvent être considérés comme des prisonniers politiques. En même temps, les articles 141, 142 et 163 du code pénal ont été abrogés. Ces articles interdisaient les activités "visant à établir la domination d'une classe sociale sur d'autres classes sociales" ou "à renverser l'un quelconque des ordres économiques ou sociaux fondamentaux établis du pays", ainsi que les activités et la propagande communistes et antilaïques.

10.2. La loi relative à la lutte contre le terrorisme a été violemment critiquée par des hommes politiques, des avocats et des organisations de défense des droits de l'homme comme l'Association turque pour les droits de l'homme, Amnesty International et le Comité de surveillance de l'application de l'Accord d'Helsinki. Ces personnes et ces organisations sont surtout préoccupées par la définition du terrorisme à l'article premier, laquelle est si générale, à leur avis, qu'il suffit que deux personnes quelconques insistent sur une modification du régime économique ou social pour qu'elles soient, même sans avoir commis aucun acte de violence, visées par son libellé. Il convient toutefois de mentionner l'avis exprimé par M. Ozbudun à la Conférence d'Antalya (3-5 octobre 1991) et selon lequel une lecture attentive de l'article montre à l'évidence que seuls relèvent de la définition du terrorisme les actes commis par recours à "la coercition, la

force et la violence, l'intimidation ou la menace". Les activités pacifiques d'associations qui cherchent à faire évoluer le système social, économique ou constitutionnel ne sauraient par conséquent donner lieu à poursuites en vertu de la loi relative à la lutte contre le terrorisme.

10.3. Ladite loi limite, dans le cas de personnes prévenues de terrorisme, le droit de consulter librement un avocat; et aggrave les conditions de détention et restreint les privilèges de tout terroriste dont la culpabilité est établie. Elle dispense les officiers de police qui ont recueilli les aveux de détenus de faire une déclaration sous serment au tribunal et rend plus difficile la condamnation d'officiers de police qui ont torturé des détenus. Elle limite de surcroît la liberté de la presse ainsi que le droit de réunion et de manifestation. Ceux qui critiquent la loi relative à la lutte contre le terrorisme estiment qu'elle est aussi restrictive que les articles du code pénal qu'elle tend à remplacer.

10.4. Le terrorisme pose effectivement une grave menace à la population et à la République turques et s'accroît de toute évidence. Encore que la plupart des actes de terrorisme soient perpétrés dans les provinces du sud-est, les organisations terroristes restent également actives dans d'autres régions du pays. Certains membres de l'Assemblée se souviendront de M. Aksoy, ancien doyen de l'Ordre des avocats d'Ankara et membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, qui a été assassiné en janvier 1990, et il ne se passe guère une semaine sans que plusieurs actes terroristes soient signalés. Au moins 16 personnes ont ainsi péri le 16 août dernier lors de la célébration de l'anniversaire de la campagne d'indépendance du Kurdistan. Au cours de la semaine du 10 octobre, au moins cinq officiers de police ont trouvé la mort à Istanbul. (D'anciens) généraux et officiers supérieurs de police sont fréquemment victimes d'actes terroristes.

10.5. Nous comprenons que la République turque soit tenue d'adopter des mesures efficaces pour se protéger et protéger sa population contre le fléau du terrorisme. Nous doutons toutefois que l'approche adoptée par la loi relative à la lutte contre le terrorisme soit la bonne.

11. Les tribunaux

Lorsque la loi est claire et complète, la tâche du juge consiste simplement à l'appliquer. Mais lorsque des textes de loi sont peu clairs ou incomplets, le juge est tenu de les "interpréter", en d'autres termes de leur attribuer, si possible, le sens exact. Cette tâche risque d'être lourde de responsabilités et extrêmement difficile, et suppose de solides connaissances juridiques et du courage moral. On ne saurait évidemment généraliser, mais nous avons acquis l'impression que l'ordre judiciaire turc a bonne réputation, qu'il fonctionne bien et qu'il s'acquitte de son rôle si essentiel à la légalité et au respect des droits et libertés fondamentales. Certaines des instances supérieures ne craignent pas de rendre des décisions contraires aux vœux du gouvernement. Ainsi, au terme d'une procédure qui a duré onze ans, la Confédération des syndicats DISK a été jugée non illégale. En juillet dernier, la Cour constitutionnelle a annulé deux sections de la loi relative à la lutte contre le terrorisme mais a, en revanche, déclaré inconstitutionnel le parti communiste turc. Après l'abrogation des articles 141 et 142 du code pénal, tout donnait à penser que le parti communiste pourrait en définitive reprendre ses activités comme un parti politique normal. Mais la Cour constitutionnelle, estimant qu'il violait l'article 14 de la Constitution, a déclaré le parti communiste illégal.

12. La Turquie et la Convention européenne

12.1. La Turquie a ratifié la Convention dès 1954, mais nul n'ignore que la ratification ne peut prendre pleinement effet que si elle est accompagnée des déclarations prévues aux articles 25 (droit de requête individuelle) et 46 (jurisdiction obligatoire de la Cour européenne des Droits de l'Homme): à défaut de ces déclarations facultatives, l'exercice dans les pays des droits et libertés énumérés relève

de la seule responsabilité des autorités nationales, sous réserve des requêtes interétatiques. Ces requêtes sont prévues à l'article 24, et les Gouvernements du Danemark, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède se sont prévalus de la possibilité d'en présenter le 1er juillet 1982. Les gouvernements requérants ont fait valoir que six articles différents de la Convention avaient été violés entre le 12 septembre 1980 (date de l'intervention militaire) et la date à laquelle ils ont introduit leurs requêtes, qui ont été déclarées recevables par la Commission et ont débouché sur un règlement amiable le 7 décembre 1985. De nombreuses personnes ont incontestablement été déçues par cette issue. Mais le fait que le Gouvernement turc ait reconnu le droit de requête individuelle, le 28 janvier 1987, doit être considéré comme un résultat direct de cette issue. La reconnaissance, initialement faite pour une période de trois ans, a été renouvelée en 1990 lorsque la Turquie a également reconnu la juridiction obligatoire de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Ce sont là des décisions extrêmement importantes et courageuses qui permettent aux citoyens et aux organisations privées turcs de saisir les organes de la Convention européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg de toutes les violations alléguées des dispositions de celle-ci.

12.2. Malheureusement la déclaration par laquelle le Gouvernement turc a reconnu le droit de requête individuelle au titre de l'article 25 était assortie de plusieurs réserves qui visaient à limiter sensiblement les circonstances dans lesquelles de telles requêtes pourraient être introduites. La déclaration a été enregistrée par le Secrétaire Général qui a informé le Gouvernement turc que son enregistrement ne préjugait aucunement la décision relative à sa recevabilité, qui devrait être prise par l'organe compétent, à savoir la Commission européenne des Droits de l'Homme. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a analysé la déclaration avec l'aide d'un expert consultant qui, chose assez surprenante, a conclu à sa recevabilité.

12.3. Dans sa décision du 4 mars 1991 la Commission des Droits de l'Homme s'est prononcée sur trois requêtes introduites contre la Turquie et concernant des faits qui s'étaient produits à Chypre en juillet 1989. L'une des réserves formulées par le Gouvernement turc faisait état d'une restriction *ratione loci* en vertu de laquelle des requêtes ne pourraient être introduites qu'à raison de faits survenus sur le territoire auquel la Constitution turque s'appliquait. Réfutant cette restriction, la commission a déclaré que des violations commises ailleurs par les autorités turques pouvaient également faire l'objet de requêtes individuelles. De l'avis de la Commission, une restriction territoriale telle que celle dont le Gouvernement turc faisait état n'était par conséquent pas recevable. Cela n'est toutefois pas à dire que la partie restante de la déclaration turque est également privée de sa validité.

12.4. Depuis 1987 plusieurs particuliers se sont prévalus de la possibilité d'introduire des requêtes contre la Turquie. Certaines de ces requêtes ont dans l'intervalle été déclarées recevables. Ainsi, le 10 octobre 1991, la Commission a déclaré recevables les requêtes présentées par des membres du "Dev-Yol", qui soulèvent des problèmes au titre des articles 5 paragraphe 3 (durée raisonnable de la détention préventive) et de l'article 6 paragraphe 1 (durée raisonnable de la procédure pénale, jugement équitable devant un tribunal indépendant et impartial). Le 11 octobre dernier, la Commission a déclaré partiellement recevables les requêtes introduites par certains membres du parti communiste turc qui se plaignaient de violations des articles 6, 9, 10 et 11 rapprochés de l'article 14 (liberté de pensée, d'expression et de réunion pacifique) et de l'article 3 (interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants).

13. Conclusions

13.1. En sa qualité de membre du Conseil de l'Europe, la Turquie a des droits et des obligations en droit international. Le préambule et l'article 1er du statut du Conseil de l'Europe astreignent ses Etats membres au respect complet et absolu des droits et libertés fondamentales. L'Assemblée a

l'obligation d'appeler l'attention sur les violations des droits de l'homme - quel que soit le lieu où, en Europe, elles se produisent. S'agissant de la Turquie, l'on est fondé à nourrir de vives préoccupations, notamment au sujet de la situation dans les provinces du sud-est.

13.2. Dans un passé récent, la Turquie a incontestablement pris un certain nombre de mesures positives en faveur des droits de l'homme. Ces mesures, qui ont été adoptées notamment sur le plan interne mais aussi sur le plan international, sont énumérées dans le projet de résolution que nous présentons conjointement avec le présent rapport. Cela étant, des motifs de préoccupation subsistent. Certaines mesures sont plus apparentes que réelles. Le terrorisme et la lutte contre la violence sont en voie d'intensification, et le pays est peut-être au bord de la guerre civile dans le sud-est.

13.3. Dans le projet de résolution nous formulons à titre indicatif un certain nombre de propositions qui, nous l'espérons, contribueront peut-être à améliorer la situation des droits de l'homme en Turquie. Bien entendu, nous espérons vivement que ce que M. Giray, alors ministre des Affaires étrangères, a dit à une conférence de presse le 21 septembre 1991, se réalisera un jour: "La Turquie sera à la tête des pays qui n'ont pas de problèmes des droits de l'homme... Nous sommes sur le point de devenir un champion des droits de l'homme au-dessus de tout soupçon". Et d'ajouter qu'"au cours des huit dernières années Ankara a fait des progrès rapides en matière de droits de l'homme car elle fait l'objet d'une surveillance suivie de la part du monde extérieur."

13.4. Il semblerait que la police turque soit devenue de plus en plus arrogante et dédaigneuse de l'ingérence étrangère, en affirmant qu'il n'y a pas lieu de prendre celle-ci au sérieux vu que l'Occident a de toute manière besoin de la Turquie en raison de son importance et de sa situation stratégique.

13.5. Notre Assemblée, organe politique, doit son autorité au fait qu'elle attribue la priorité la plus élevée au respect des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire. Aussi voudra-t-elle maintenir son appui aux nombreuses forces démocratiques et progressistes qui, en Turquie, défendent sincèrement les droits et les libertés de l'individu. Pour ces raisons, nous recommandons que la commission des questions politiques et la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée continuent de faire figurer la Turquie à leur ordre du jour.

14. La nouvelle situation politique

14.1. Comme suite aux élections générales, dont nous avons parlé au paragraphe 3.4, une coalition a été formée entre le parti de la juste voie et le parti populiste démocratique et social. M. Demirel, qui a été maintes fois premier ministre avant 1980 - où il a été évincé par l'armée - est redevenu premier ministre, et M. Inonu, vice-premier ministre. La coalition détient 266 des 450 sièges à la Grande Assemblée Nationale, ce nombre étant toutefois insuffisant pour modifier la Constitution.

14.2. Nous avons pris acte avec une vive satisfaction de la volonté de modifier la Constitution ainsi que des nombreuses précisions extrêmement positives qui ont été données, dans la déclaration gouvernementale, sur des sujets à propos desquels nous avons manifesté une préoccupation particulière dans le présent rapport. Ces sujets sont notamment:

- la réduction du délai de la garde à vue;
- la formation de la police aux droits de l'homme et aux libertés;
- le renforcement des droits des détenus de recevoir la visite de leurs proches et de leurs avocats;
- l'élimination de la torture;
- l'octroi aux personnes arrêtées du droit de refuser de faire une déclaration hors de la présence de leur avocat;
- la réduction des restrictions apportées aux droits des syndicats et des partis politiques;
- une plus grande liberté pour les médias;
- une plus grande autonomie pour les universités;
- le réexamen de la loi relative à la lutte contre le terrorisme.

14.3. Qu'il nous soit permis, pour terminer, de citer le paragraphe 20 des "principes de démocratisations" adoptés par le nouveau gouvernement de coalition de la Turquie. Aux termes de ce paragraphe *"les insuffisances, obstacles et limitations juridiques et pratiques auxquels nos citoyens se heurtent dans les domaines de la liberté d'expression, de la protection et de l'épanouissement de leur identité ethnique, culturelle et linguistique seront éliminés conformément à l'esprit de la Charte de Paris à laquelle la Turquie est partie et dans le cadre de l'intégrité nationale"*.

Ce paragraphe pourrait annoncer le début de la reconnaissance de l'identité culturelle et de la liberté de la population kurde dans le sud-est de la Turquie.

Extraits du projet de résolution

- La Turquie est un pays important, avec ses 58 millions d'habitants, et son économie en croissance rapide. Toutefois, la situation décrite ci-dessus préoccupe vivement l'Assemblée. Les provinces du sud-est souffrent d'un retard dans de nombreux domaines: développement économique, respect des droits de l'homme, etc. La situation s'y dégrade rapidement, au point de devenir inquiétante.

- L'Assemblée note avec satisfaction la manière dont les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont traités par le nouveau Gouvernement de coalition de la Turquie, dans sa proclamation, ainsi que par M. Cetin, ministre des Affaires étrangères qui, le 26 novembre 1991, a déclaré à ses collègues du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe: "Nous lèverons toutes les barrières légales et constitutionnelles entravant encore la démocratie et les droits de l'homme en Turquie".

- Elle demande à l'Assemblée nationale et au Gouvernement de Turquie:

i. de démontrer sa volonté politique de faire évoluer les mentalités au sujet de l'emploi de la force en général et de la torture en particulier;

ii. de tout mettre en oeuvre pour empêcher la torture;

iii. de revoir la loi de lutte contre le terrorisme du 12 avril 1991;

iv. de réduire la durée maximale de garde à vue, d'améliorer les conditions de cette dernière et veiller à faire disparaître les obstacles juridiques et pratiques à la visite des personnes en garde à vue par leurs proches, leurs avocats ou leur médecin;

v. d'améliorer la formation de la police;

vi. de respecter pleinement l'identité, les libertés et les droits des populations kurdes du sud-est de la Turquie;

vii. de lever les restrictions imposées aux syndicats.

- L'Assemblée demande également à la Turquie:

i. de suivre l'exemple de l'Autriche, du Danemark et du Royaume-Uni en rendant public le compte rendu des visites de la Commission européenne pour la prévention de la torture à Ankara, Diyarbakir et Istanbul, en septembre 1990 et en septembre/octobre 1991;

ii. de réétudier, à la lumière de la jurisprudence récente de la Cour européenne des Droits de l'Homme, les réserves exprimées lors de l'acceptation, et de son renouvellement, du droit de recours individuel en vertu de l'article 25 de la Convention européenne des Droits de l'Homme;

iii. de s'attacher strictement au principe énoncé à l'article 6, paragraphe 2, de la Convention européenne des Droits de l'Homme que "Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie";

iv. de mieux contrôler la police, et les commissariats de police;

v. de mettre fin à l'état d'urgence dans les provinces du sud-est.

- L'Assemblée appelle enfin la Turquie (et tous les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait) à ratifier les protocoles suivants de la Convention européenne des Droits de l'Homme:

i. n° 4, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier Protocole additionnel (1963; STE n°46);

ii. n° 6, concernant l'abolition de la peine de mort (1903; STE n°114);

iii. n° 7, portant addition de certains droits à la Convention (1904; STE n°117);

iv. n° 9, permettant aux particuliers de saisir individuellement la Cour européenne des Droits de l'Homme (1990; STE n°140).

Projet de directive

- L'Assemblée est une entité politique qui doit son autorité à la priorité absolue qu'elle accorde au respect des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire. Elle aimerait coopérer pleinement avec toutes les forces vives de la démocratie en Turquie, et avec ceux qui désirent sincèrement protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. C'est pourquoi elle charge sa commission des questions politiques et sa commission des questions juridiques et des droits de l'homme de continuer à suivre les événements de près.

- Elle invite en outre sa commission des questions juridiques et des droits de l'homme à poursuivre l'étude des conditions de détention préventive en Turquie, y compris du droit pour les avocats de voir leurs clients, et à lui soumettre ses conclusions dès que possible.

Rapport de la commission juridique et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du 20.1.92.

LES DEPUTES TURCS ONT VOTE CONTRE LES DROITS DES MINORITÉS

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a, le 5 février 1992, adopté une recommandation relative aux droits des minorités par 98 votes contre 31.

Les votes des membres turcs de l'Assemblée démontent une fois de plus les contradictions du régime turc concernant la question de minorités. Alors que les députés du Parti de la Juste Voie (DYP), du Parti de la Mère-Patrie (ANAP) et du Parti du Bien-être votaient contre la recommandation, deux députés du Parti populiste social-démocrate (SHP), Ismail Cem et Ercan Karakas, ont voté pour; un autre député du même parti, Istemihan Atalay, s'est abstenu.

Pendant le débat sur le projet de recommandation, Bulent Akarcali (ANAP) s'est opposé au texte en termes suivants: "Dans le contexte actuel, je trouve la présentation de ce rapport un peu inopportune. En politique, il

ne suffit pas de défendre les bonnes causes; il est nécessaire, voire impératif, de le faire au bon moment. Or je considère que ne n'est nullement le bon moment."

• L'histoire a constitué le continent européen en une mosaïque de peuples différents par leur langue, leur culture, leurs traditions et coutumes, leur pratique religieuse.

Ces peuples sont tellement brassés, imbriqués les uns dans les autres, qu'aucun découpage territorial ne peut les circonscrire totalement et exclusivement. Les frontières étatiques héritées des deux dernières guerres mondiales n'y sont pas parvenues. Celles de l'avenir, quelles qu'elles soient, n'y réussiraient pas non plus."

Il ne peut y avoir dans un Etat démocratique de citoyens de deuxième zone: la citoyenneté est égale pour tous. La première et ultime garantie de cette égalité de droits et

LES DEPUTES TURCS ONT VOTE CONTRE LES DROITS DES MINORITÉS

de devoirs découle du respect rigoureux des droits de l'homme pour les Etats et de leur ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

• A l'intérieur de cette citoyenneté commune, des citoyens qui partagent avec d'autres des caractéristiques spécifiques — d'ordre culturel, linguistique ou religieux notamment — peuvent cependant désirer se voir reconnaître et garantir la possibilité de les exprimer.

• Ce sont ces groupes partageant de telles spécificités à l'intérieur d'un Etat que la communauté internationale, depuis la première guerre mondiale, dénomme minorités sans que ce terme implique en rien une quelconque infériorité dans aucun domaine.

• Il est urgent de déboucher sur des décisions et engagements internationaux susceptibles d'être mis en oeuvre rapidement sur le terrain. Il en va de la paix, de la démocratie, des libertés et du respect des droits de l'homme sur notre continent.

• Les différents organismes intergouvernementaux du Conseil de l'Europe devront bientôt donner leurs avis au Comité des Ministres lui permettant de conclure ses travaux sur le projet de Charte des langues régionales et minoritaires. L'Assemblée est consciente de certaines faiblesses déjà relevées de ce projet. Toutefois ne voulant pas retarder sa conclusion, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de conclure ses travaux dans les meilleurs délais et de faire tout son possible pour une mise en oeuvre rapide de la Charte.

• L'Assemblée a pris note du mandat que le Comité des Ministres a donné au Comité directeur pour les droits de l'homme. Dans le cadre de ce mandat la proposition pour une convention sur les droits des minorités sera examinée. Toutefois, bien qu'elle contienne une définition remarquable des droits à garantir, la proposition de convention paraît faible sur le mécanisme de contrôle. Aussi l'Assemblée estime-t-elle préférable et urgent l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme et elle se félicite du fait que le ministre autrichien ait soumis le projet d'un tel protocole à ses collègues lors de la réunion du Comité des Ministres du 26 novembre 1991.

• En outre, sans que cela puisse en rien remplacer l'élaboration d'un instrument juridique, l'Assemblée recommande l'élaboration et l'adoption rapide par le Comité des Ministres d'une déclaration définissant les principes de base concernant les droits des minorités qui font déjà l'objet d'un consensus international.

L'Assemblée estime qu'une telle déclaration devrait servir de texte de référence pour juger des demandes d'adhésion au Conseil de l'Europe et pour fonder les prises de position du Conseil de l'Europe et les interventions de l'instance de médiation proposée ci-dessous.

• Dans sa Directive 456 (1990) l'Assemblée a décidé de jouer un rôle de médiation et de conciliation dans les conflits mettant en cause des minorités chaque fois que la demande lui en sera faite. Pour renforcer ce rôle du Conseil de l'Europe l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de doter le Conseil d'un outil de médiation approprié, associant les plus hautes autorités internationales et nationales compétentes. Cette instance aurait une triple compétence:

- I. Observer et recenser: il s'agirait d'une fonction d'observatoire permanent de l'évolution de la situation des minorités dans les différents Etats européens;
- II. Conseiller et prévenir: cette instance aurait aussi pour mission d'intervenir "à froid, avant toute dégénérescence conflictuelle, pour aider les Etats et les minorités à définir les règles de leurs rapports;
- III. Dialoguer et concilier: en cas de conflit ouvert, forte de sa caution internationale et de ses acquis, cette instance aurait vocation à rechercher sur le terrain les voies de la conciliation entre les parties en conflit et d'une solution pacifique et durable aux problèmes qui les opposent.

Eu égard à l'extrême urgence des mesures proposées, l'Assemblée demande au Comité des Ministres de mettre en oeuvre cette recommandation avant le 1er octobre 1992.

RESTRICTIONS AUX DROITS DE L'ENFANT

D'après Hüriyet du 27 décembre 1991, Le gouvernement d'Ankara a mis trois réserves à la Convention des Droits de l'Enfant, adoptée par les Nations-Unies. Ces réserves font état des restrictions dans les droits des enfants appartenant aux minorités ethniques. Ces restrictions ont également été approuvées par la Commission juridique de l'Assemblée nationale.

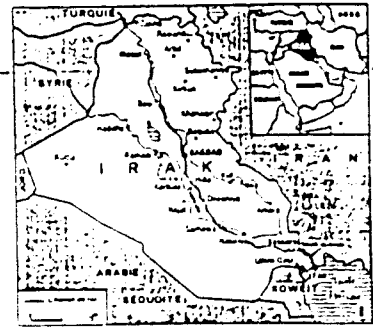
Les articles qui n'ont pas été adoptés par Ankara concernent:

- l'utilisation dans les médias la langue des enfants appartenant à une minorité;
- le développement de la culture d'origine,
- la reconnaissance de l'égalité et la tolérance entre les enfants d'origine ethniques différentes.

ACTIONS

IRAK

“No future”



Quel sera l'avenir des populations irakiennes à partir du 1er janvier 1992? Le «Memorandum of understanding», accord signé en avril 1991 entre le gouvernement irakien et l'ONU, qui prévoyait le déploiement extraordinaire d'un vaste projet d'assistance et protection des populations déplacées et réfugiées, prend fin au 31 décembre.

Sans nouvel accord des deux parties (or Bagdad ne semble pas le souhaiter), le programme spécialement conçu et mis en oeuvre en réponse aux drames vécus par les populations chiites et kurdes, avortera. Quitteront alors l'Irak de nombreux officiels N.U. (dont les 500 «gardes bleus», garants de la protection des populations civiles) et une partie de l'imposante administration en place. A titre indicatif, le budget des Nations Unies consacré à cette opération est énorme: 418 millions de dollars.

Il restera probablement, pour autant que le gouvernement irakien l'autorise, différentes agences des Nations Unies (HCR, Unicef,...) agissant selon les ré-



Les consultations MSF en Irak bientôt supprimées?

gles ordinaires et contraignantes des accords bilatéraux, avec sans doute plus encore de difficultés administratives, et peut-être moins de moyens. Disparaîtront aussi du panorama humanitaire irakien les quelque 30 organisations non-gouvernementales opérant sous l'ombrelle des Nations Unies. Vraisemblablement, de l'aide internationale présente à ce jour, seuls seront encore tolérés au 1er janvier 1992 (outre les agences N.U. déjà mentionnées), le CICR (Comité International de la Croix-Rouge) et peut-être quelques ONG (dont MSF). Leur espace d'intervention sera certainement réduit. Les entraves aux opérations d'assistance seront multipliées (difficultés d'obtention de visas, de permis de circuler, zones interdites,...).

Cette volonté politique de réduire l'assistance humanitaire est-elle le reflet d'une amélioration des conditions de vie du peuple irakien? Certes non! Ces conditions sont intolérables. Toutes les organisations présentes sur le terrain confirmeront la gravité du moment: pénurie alimentaire et malnutrition, carences en médicaments et morbidité élevée, situation sanitaire déplorable et mortalité importante. Les efforts énormes consentis à la fois par les organismes nationaux et internationaux ne peuvent pas supporter l'édifice sanitaire vacillant. Seul sans doute un accord de Bagdad sur la résolution 712 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ou une levée de l'embargo pourrait avoir un effet salvateur à grande échelle... A ce tableau déjà fort sombre viennent s'ajouter les inquiétudes légitimes d'une population traumatisée par les événements subis ces derniers mois. Les espoirs évanouis avec le départ des troupes étrangères, la désillusion et l'insécurité latente occupent à nouveau le paysage obligé de cette population.

Au regard de cette inacceptable réalité, plus que jamais la présence mais aussi le maintien et la persévérance de l'aide internationale en Irak se justifient. Il en va de notre devoir. ●

Dr Renaud Tockert.



Turie à Istanbul

Au cri de « Viv le Kurdistan ! », une cinquantaine de personnes ont attaqué mercredi à l'explosif et à la bombe incendiaire un supermarché d'un quartier populaire d'Istanbul faisant onze morts et une vingtaine de blessés. Au moment de l'attaque, 150 personnes se trouvant dans le supermarché de plusieurs étages qui appartient au père du préfet de Diyarbakir (Sud-Est), responsable des provinces pus-états d'urgence du sud-est anatolien à majorité kurdes. Quinze des personnes ayant participé à cette attaque ont été arrêtées. Il survient douze heures après celle d'une compagnie de la gendarmerie turque par des rebelles kurdes dans le Sud-Est, qui avait fait dix morts parmi les militaires. (AP et AP.)

Le Soir 26.12.91

Attentats, stratégie de renversement ?

Les chiites irakiens disent frapper le régime de Saddam

L'Irak est-il agité par des attentats, des troubles, des tentatives de révolution ? Impossible de l'affirmer, bien entendu, en l'absence de sources d'information fiables. Pourtant, quelques jours après l'explosion d'une bombe sur le parking d'un hôtel de Bagdad, les affirmations répétées venues de l'opposition chiite, basée en Iran, ne laissent pas d'intriguer...

Première piste : le chef de l'armée de l'air irakienne, Mozaeb al-Hassan, et un conseiller personnel de Saddam Hussein, Hamid Chaaban, auraient été grièvement blessés récemment dans un attentat à Bagdad, selon l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak. Qui affirme qu'un commando (...) a lancé tout récemment une offensive contre les forces du régime de Saddam, près de l'ambassade d'Autriche à Bagdad. MM. al-Hassan et Chaaban auraient été grièvement blessés et plusieurs officiers de l'armée de l'air tués.

Le président de l'ASRII, l'ayatollah Mohammad Baghr Hakim, a annoncé la formation prochaine d'un « Comité de préparation du renversement » de Saddam Hussein regroupant tous les groupes de l'opposition irakienne, qu'il n'a tou-

tefois pas cités. L'ayatollah a ajouté que le mouvement d'opposition populaire en Irak se développe, s'étend à toutes les régions du pays, à tel point que Saddam et d'autres responsables, ainsi que les journaux dépendant du régime, évoquent avec inquiétude l'éventualité d'un coup d'Etat.

Les mêmes sources, reprises par l'agence de presse syrienne Sana, ont enfin affirmé que Saddam Hussein a fait exécuter le mois dernier 80 officiers impliqués dans une tentative d'Etat; les conjurés n'auraient échoué qu'en raison d'une dénonciation. Parmi les personnes exécutées figureraient le général de brigade Machan Fayçal et le général Abdul Rahman Ibrahim, rédacteur en chef du quotidien de la Défense. D'autres sources parlent de 76 exécutions, dont celles d'Égyptiens, après une manifestation à Kerbala.

Commentant l'attentat du 30 décembre, le quotidien saoudien « al-Nadwa » avait affirmé que cette explosion s'était produite non loin de l'une des caches du président irakien. Cela prouve que la résistance est capable d'atteindre les caches considérées par le régime en place comme des abris très sûrs. (D'après AFP, AP.)

LE SOIR ● JEUDI 9 JANVIER 1992

Plusieurs missions soulignent la précarité de la vie, un an après la guerre

Irak : les enfants meurent, le régime élimine

Une mortalité infantile de 35 pour cent, due à la sous-alimentation et à la pénurie dramatique de moyens médicaux : jeudi, à Bruxelles, le député européen Agalev Paul Staes a lancé un impressionnant cri d'alarme, fondé sur ses observations en Irak et sur les conclusions d'une mission menée par 90 scientifiques occidentaux, membres du groupe dit de Harvard. Paul Staes emploie une formule forte : *Les enfants irakiens meurent comme des mouches*. Avant de dénoncer le blocus qui empêche toute aide alimentaire d'envergure et gèle à

l'étranger d'importantes sommes dégagées à cet effet.

Mercredi déjà, l'organisation écologiste Greenpeace avait affirmé que le bombardement de cibles civiles et industrielles irakiennes pendant la guerre du Golfe était en grande partie responsable du décès de quelque 90.000 civils après la fin du conflit. Le groupe estime en outre que le nombre total de civils et de militaires irakiens tués en raison de la guerre se situe entre 177.500 et 243.000, alors que le Pentagone a cité le chiffre de 100.000.

William Arkin, directeur des enquêtes militaires à Greenpeace, a déclaré que la destruction du réseau électrique, dont l'Irak dépendait notamment pour l'assainissement et la distribution d'eau et le fonctionnement des hôpitaux, serait en grande partie responsable de la mort de 70.000 à 90.000 personnes, auxquelles il faut ajouter les victimes de la répression des soulèvements kurde et chiite.

À ce propos, une équipe de l'ONU, qui a achevé jeudi la première mission destinée à vérifier les ac-

cusations de violations des droits de l'homme en Irak, a affirmé qu'elle quittait Bagdad encore plus préoccupée qu'à son arrivée. Le chef de la mission, l'ancien ministre des Affaires étrangères néerlandais Max van der Stoep, a déclaré qu'il avait reçu de nombreuses informations sur des disparitions après les troubles de mars et d'avril 1991 : beaucoup de personnes arrêtées dont on n'a plus entendu parler depuis. Il a ajouté que les informations sur les exécutions, dignes de foi, émanaient de personnes vivant en Irak. (D'après AFP et Reuter.)

Aide allemande à l'enrichissement de l'uranium

Double aveu, à Bagdad et à Bonn, de ce que l'Irak avait lancé un vaste programme d'enrichissement de l'uranium par centrifugation, grâce à du matériel fourni par cinq sociétés allemandes en contravention avec le droit de leur pays. Selon les experts de l'ONU, auxquels ces informations ont été communiquées, l'Irak aurait pu, sans la guerre du Golfe, enrichir suffisamment d'uranium pour construire quatre bombes atomiques par an. Mardi, une équipe d'inspecteurs de l'ONU présente en Irak tentait de constater de visu la destruction d'éléments de ces centrifugeuses. (D'après AP et AFP.)

LE SOIR ● 10 JANVIER 1992

Il y a un an, les Etats-Unis occupaient le ciel irakien



La mise à sac des champs pétrolifères koweïtiens par les Irakiens a provoqué une catastrophe écologique régionale d'importance. (Photo AFP)

Saddam a remporté la guerre écologique

Des lézardes dans l'édifice irakien

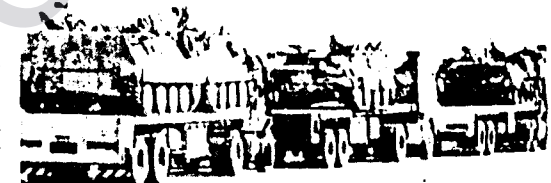
«Je suis pessimiste.» D'emblée, le propos de notre interlocuteur tranche avec les témoignages récents de Belges revenus de Bagdad. Mais les informations ne sont pas pour autant contradictoires. L'homme qui a fait plusieurs voyages en Irak depuis la fin de la guerre le confirme : la vie quotidienne dans la capitale et dans les principales villes irakiennes a retrouvé un cours normal : marchés alimentaires approvisionnés, circulation automobile intense et sourires du « vainqueur de la Mère des batailles » à tous les coins de rue. Les sources d'inquiétude - ou d'espoir ? - sont principalement ailleurs.

ATTENTATS. Dans le sud chiite, explique notre témoin, une partie du territoire reste inaccessible aux étrangers. « On remarque régulièrement le passage de convois militaires. Il s'y passe des choses. » Ces soubresauts de la guerre, ce sont vraisemblablement des combats qui auraient repris dans la zone des marais entre armée régulière et rebelles religieux pro-iraniens. A Bassorah et dans d'autres villes du Sud, des attentats auraient visé plusieurs responsables du parti Baas, colonne vertébrale du régime de Saddam Hussein.

Un attentat à Bagdad, il en fut officiellement mentionné le 30 décembre 91. Ce jour-là, la censure irakienne n'a pas pu occulter l'explosion d'une voiture particulière devant l'hôtel Sheraton. Bilan : une blessée, une dizaine de voitures incen-

diées, une opportunité rêvée pour Oudaï Hussein, le fils, de prôner un retour des exécutions publiques... « Au-delà de cet acte isolé, commente notre interlocuteur, il est patent que l'homme de la rue à Bagdad ose de plus en plus les critiques à l'égard du pouvoir. Mais il y a aussi des manifestations plus ou moins orchestrées contre l'embargo des Nations-Unies. »

KURDES EN DANGER. La menace la plus tangible de dégradation de la situation reste située au Kurdistan. Inquiétude alimentaire : le cordon de sécurité irakien - canons à longue portée et tranchées au nord des villes de Mossoul et de Kirkouk, le régime protégeant ainsi ses sources pétrolifères - n'autorise que le passage des



Moment de prière pour des camionneurs saoudiens qui nettoient le désert des restes de l'armée irakienne en déroute. (Photo AFP)

Un impact économique passager et psychologique

Gérald PAPY.

Des lézardes dans l'édifice irakien

«Je suis pessimiste.» D'emblée, le propos de notre interlocuteur tranche avec les témoignages récents de Belges revenus de Bagdad. Mais les informations ne sont pas pour autant contradictoires. L'homme qui a fait plusieurs voyages en Irak depuis la fin de la guerre le confirme : la vie quotidienne dans la capitale et dans les principales villes irakiennes a retrouvé un cours normal : marchés alimentaires approvisionnés, circulation automobile intense et sourires du « vainqueur de la Mère des batailles » à tous les coins de rue. Les sources d'inquiétude - ou d'espoir ? - sont principalement ailleurs.

ATTENTATS. Dans le sud chiite, explique notre témoin, une partie du territoire reste inaccessible aux étrangers. « On remarque régulièrement le passage de convois militaires. Il s'y passe des choses. » Ces soubresauts de la guerre, ce sont vraisemblablement des combats qui auraient repris dans la zone des marais entre armée régulière et rebelles religieux pro-iraniens. A Bassorah et dans d'autres villes du Sud, des attentats auraient visé plusieurs responsables du parti Baas, colonne vertébrale du régime de Saddam Hussein.

Un attentat à Bagdad, il en fut officiellement mentionné le 30 décembre 91. Ce jour-là, la censure irakienne n'a pas pu occulter l'explosion d'une voiture particulière devant l'hôtel Sheraton. Bilan : une blessée, une dizaine de voitures incen-

diées, une opportunité rêvée pour Oudaï Hussein, le fils, de prôner un retour des exécutions publiques... « Au-delà de cet acte isolé, commente notre interlocuteur, il est patent que l'homme de la rue à Bagdad ose de plus en plus les critiques à l'égard du pouvoir. Mais il y a aussi des manifestations plus ou moins orchestrées contre l'embargo des Nations-Unies. »

KURDES EN DANGER. La menace la plus tangible de dégradation de la situation reste située au Kurdistan. Inquiétude alimentaire : le cordon de sécurité irakien - canons à longue portée et tranchées au nord des villes de Mossoul et de Kirkouk, le régime protégeant ainsi ses sources pétrolifères - n'autorise que le passage des

convois humanitaires. Inquiétude militaire : Bagdad réclame toujours le départ des Peshmergas des villes du Nord contre la levée de l'embargo. Une concession inacceptable pour les combattants kurdes. Or, les négociations sont dans la plus grande impasse... En attendant, cinq cent mille personnes sont toujours déplacées dans le nord du pays dont 100.000 dans des abris précaires.

Et notre interlocuteur d'ironiser sur les nantis du Koweït qui reviennent dans Bassorah reconstruite pour faire bombe, loin des interdits religieux de l'Emirat... Un an à peine après « les événements ».

Gérald PAPY.

Inquiétante découverte de l'ONU en Irak

De retour mardi soir à Bahrein après un séjour en Irak, une équipe d'experts nucléaires de l'ONU a confirmé avoir mis la main sur des débris de matériels entrant dans la composition de centrifugeuses à gaz utilisées pour la production d'uranium enrichi. Des échantillons de ces débris doivent être bientôt analysés au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne.

La découverte suscite l'inquiétude. Plusieurs diplomates arabes ou occidentaux dans le Golfe ont mis en exergue le fait que, selon eux, la communauté internationale a bel et bien été bernée par les autorités irakiennes. Au début, a souligné un diplomate, les experts internationaux étaient persuadés qu'ils n'ignoraient rien, ou à peu près rien, de l'arsenal nucléaire de l'Irak. Les contrôles effectués jusqu'à présent ne se sont pas révélés aussi efficaces qu'ils auraient dû l'être, a-t-il poursuivi, et il va falloir redéfinir des règles visant à assurer aux enquêtes en cours un maximum de succès. Et surtout, il ne faudra plus jamais sous-estimer les capacités de l'Irak.

De nombreuses voix ont haussé le ton, ces derniers jours, pour mettre en garde contre la menace que représente toujours, selon elles, le régime de Saddam Hussein. Mardi, le département d'Etat américain a exprimé sa préoccupation quant à la volonté de Bagdad de développer son programme d'enrichissement de l'uranium, dont la seule application logique est la fabrication d'armes nucléaires. De son côté, le président Bush, dans une lettre au Congrès, a accusé l'Irak de continuer à posséder un grand nombre de missiles balistiques non déclarés.

Lundi, le prince héritier et Premier ministre koweïtien avait, lui, affirmé que le régime irakien travaille jour et nuit à rebâtir son armée (...) ce qui signifie qu'il pense renouveler son agression. Et la dernière lettre d'information « Middle East Defense News » (Middle East Defense News) assure que l'Irak aurait entamé la reconstruction du site d'Al-Athir, considéré comme un point névralgique du programme nucléaire du pays. (D'après AFP.)

IRAK

Saddam admet la défaite !

Saddam Hussein a pour la première fois reconnu vendredi, à l'occasion du premier anniversaire de la guerre du Golfe, que l'Irak a été vaincu sur le plan militaire. D'un point de vue matériel (...), le rassemblement des fidèles a été battu et le rassemblement du vice et de la corruption a triomphé, a-t-il dit. Mais le rais revendique la victoire morale : La foi a triomphé sur l'athéisme, le droit sur le mal, lors de la confrontation entre croyants et infidèles. Saddam Hussein a accusé la coalition d'avoir déversé « 108.000 tonnes » de bombes sur l'Irak. (AP.)

LE SOIR ● SAM. 18 ET DIM. 19 JANVIER 1992

Exécutions massives en Irak

Des « violations massives » des droits de l'homme se produisent en Irak, affirme le rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'ancien ministre néerlandais des Affaires étrangères Max van der Stoep. Celui-ci était parti pour l'Irak le 3 janvier à la tête d'une mission de l'Onu pour enquêter sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. « Je reviens encore plus pessimiste de mon voyage », a-t-il déclaré à la télévision néerlandaise.

L'ancien ministre indique que, durant sa mission en Irak, il a recueilli des témoignages de personnes « qui ont été elles-mêmes victimes de tortures ou ont été témoins d'exécutions publiques ». M. van der Stoep a indiqué qu'il a exposé à ses interlocuteurs les accusations d'exécutions massives et de disparitions. « Le gouvernement n'a pas pu donner d'explication », a-t-il ajouté. (AFP)

La Libre Belgique 22.01.92

Quand le sort de la Communauté déchire les francophones

Kurdes bruxellois contre régionalistes wallons

obligatoire avant de se mettre au travail : l'exécutif francophone PS-PSC a reçu la confiance de son assemblée. Mardi, Bernard Anselme avait communiqué le programme de son « gouvernement » au Conseil de la Communauté française. Jeudi, les conseillers ont dit tout le bien (s'agissant des membres PS et PSC) ou tout le mal (s'agissant de l'opposition) qu'ils en pensent. Ce long débat (13 heures !) s'est soldé, à une heure du matin, par un vote de confiance (majorité contre PRL, Ecolo, FDF et FN).

En fin de soirée, brisant le ronron des interventions (27 en tout), Jean-Maurice Dehoussé a botté le feu à l'assemblée en évoquant l'avenir de la Communauté. Dans la foulée du PS wallon, le sénateur

liégeois souhaite raboter ses compétences au profit des Régions wallonne et bruxelloise. Thème sulfureux ! Il glace singulièrement les Bruxellois selon lesquels, un renforcement régional implique l'affaiblissement (à dispartition, au pire) d'une institution communautaire qui matérialise la solidarité francophone. En la privant de l'appui wallon, Bruxelles s'exposerait à la pression flamande.

Le PS wallon, prêt à larguer Bruxelles ? Dehoussé voit rouge : La Région bruxelloise n'existerait pas sans la solidarité des Wallons qui a permis à Philippe Moureaux qu'a permis à Philippe Moureaux de la créer, en 1988. Je reste fidèle à l'idée de trois Régions. A partir du moment où elles sont solidement assises, la Commu-

nauté doit en tenir compte. Il n'y a plus de raison qu'elle gère une série de choses qui étaient jadis confiées aux Régions (certaines matières sociales) et qui leur ont été reprises alors qu'elles peuvent mieux les gérer parce qu'elles sont plus proches des citoyens.

Dehoussé indique que la Communauté devrait se borner à gérer certaines matières comme « l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la RTBF ».

Au PRL : Vous voulez absorber la Région wallonne dans la Communauté alors que la Région bruxelloise existe. Martelant son pupitre : Vous ne ferez pas !

Hors les crispations qu'il a suscitées sur son propre banc (les Bruxellois, surtout), la « sortie » de Dehoussé a uicé Armand De Decker (PRL) : La Wallonie serait folle de se priver de l'entité performante qu'est Bruxelles au plan des relations internationales et européennes. La Flandre fa compris et développe sa présence à Bruxelles, sous-estimant d'ailleurs les difficultés qu'elle rencontrerait si elle annexait ses 850.000 francophones. Les Bruxellois ne sont pas prêts à brader leur culture pour quelque avantage économique que ce soit.

Dehoussé : Alors pourquoi le festival de Bruxelles est-il en anglais ?

De Decker (funex) : Pour avoir une plus grande audience au niveau de la presse internationale ! Ne s'embalez pas dans la caricature, M. Dehoussé ! Les Bruxellois sont demandeurs d'une plus large solidarité francophone. Ils n'accepteront jamais d'être les Kurdes de l'Etat Flandre.

Dehoussé avait rappelé que le PS attendra 1994 pour se (re)pencher sur le sort de la Communauté. Mais De Decker repère déjà, dans le programme de l'exécutif communautaire, des « volontés de rupture de solidarité » entre francophones. Exemple : Je perçois une volonté de dégraisser la culture à Bruxelles, dans vos propos sur le respect de justes équilibres avec la Wallonie. Vous voulez décentraliser le théâtre. Il est en effet plus développé à Bruxelles. Mais la Wallonie ne se rattrape-t-elle pas dans les domaines de la musique et de la danse ?

De Decker en a appelé à la vigilance de Magda de Galan (seul membre « kurde » de l'exécutif). Anselme, lui, a jugé qu'affirmer que le sort des Bruxellois laisserait l'exécutif indifférent relève du procès d'intention.

P. Bn.

LE SOIR ● SAM. 25 ET DIM. 26 JANVIER 1992

Les Turcs se sentent au centre du débat de l'eau

La Turquie, qui contrôle les abondantes sources du Tigre et de l'Euphrate, dans le sud-est anatolien, mais voit aussi quelques-unes de ses rivières se jeter en « eaux perdues » dans la Méditerranée, est bien placée pour discuter du problème de l'« or blanc » au Moyen-Orient. Alors que les Syriens et les Irakiens lui reprochent une politique unilatérale, sans consultation et sans considération de leurs besoins, Ankara se défend de faire de ses ressources en eau un des éléments clés de sa politique moyen-orientale. Mais il n'en a pas moins proposé de construire un « aqueduc de la paix » destiné à récupérer, pour les pays en aval, les eaux du Ceyhan et du Seyhan, deux rivières qui débouchent en Méditerranée, au sud d'Adana. Un gigantesque projet de vingt-deux barrages en cascade (le Southeast Anatolya Project) qui devrait permettre d'irriguer 1,5 million d'hectares a, par ailleurs, été lancé. Là aussi, il y aura évidemment de l'eau à « revendre ».

INTERMÉDIAIRES. Les Turcs se présentent volontiers auprès des Européens comme des intermédiaires idéaux avec le monde arabe, histoire de souligner l'utilité qu'il y aurait pour la Communauté européenne de les intégrer. En réalité, leurs relations avec leurs voisins immédiats ne sont pas aussi cordiales qu'ils le laissent entendre et Ankara soupçonne, d'ailleurs, Damas et Bagdad d'entretenir la sécession kurde en Turquie pour déstabiliser le

pays ou, à tout le moins, l'empêcher d'exercer dans la région une hégémonie trop pesante. Sans le dire ouvertement mais il n'est pas besoin de dessin en la circonstance, Ankara laisse comprendre aux Syriens et aux Irakiens qu'il ne peut y avoir de fraternel partage des eaux qui dévalent des hauts-plateaux turcs sans que tout le monde ne manifeste de la bonne volonté. En clair, cela signifie que les Turcs souhaitent une politique de coopération avec l'ensemble de la région (Israël compris,

par ailleurs) mais que cela implique des « mesures de confiance » et de « sécurité régionale ».

Très demandeurs au moment de la guerre du Golfe parce que leur participation à la coalition en faisaient des alliés de première ligne, les Turcs peuvent aujourd'hui attendre patiemment la suite des événements. Si la carte moyen-orientale devait se révéler décevante, rien ne les empêcherait de pousser les feux du côté des républiques islamiques de l'an-

cienne Union soviétique où les affinités culturelles et ethniques joueraient davantage et de manière beaucoup homogène qu'avec des pays arabes qui restent, aussi, des anciens vassaux de la Sublime Porte.

TOUS AZIMUTS. L'idéal, pour Ankara, resterait cependant de s'ancrer à la fois à l'Europe, au Moyen-Orient et à la Transcaucasie ex-soviétique, tout en poussant une petite pointe en direction des voisins de la mer Noire (Roumanie, Bulgarie, Russie, Ukraine,

Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan et autre Moldavie) avec lesquels les Turcs créeraient volontiers une « zone de coopération économique ». La boucle serait ainsi bouclée, tous azimuts, et la Turquie serait dans une situation véritablement idéale pour justifier l'intérêt de son admission dans l'Europe communautaire. Car, Moyen-Orient ou pas, c'est la voie européenne et avec elle celle de la modernité qui reste la priorité absolue pour Ankara.

Marc OPSOMER.



Ce Palestinien de Gaza semble attendre depuis toujours. A Moscou, ses délégués veulent aussi représenter les Palestiniens de Jérusalem-Est et de la diaspora. Et le processus est bloqué. (Photo AFP)

TURQUIE

Mineurs d'âge torturés

US Helsinki Watch – une organisation de défense des droits de l'homme affiliée à la Fédération internationale d'Helsinki – vient de présenter un rapport selon lequel neuf mineurs d'âge ont été torturés dans les commissariats de police et prisons turcs en 1991. L'organisation estime, néanmoins, que la Turquie a « fait des progrès » depuis 1983, date de la fin du régime militaire. (AFP)

La Libre Belgique
28.01.92

IRAK

Rapport pessimiste de Boutros-Ghali

L'Irak est loin de se conformer exactement et totalement à l'ensemble des décisions prises à son encontre par le Conseil de sécurité, estime le secrétaire général de l'ONU dans un rapport transmis au Conseil de sécurité. Ainsi, la commission spéciale de l'ONU chargée de l'élimination de toutes les armes irakiennes de destruction massive (chimiques, biologiques, balistiques et nucléaires) a émis de sérieux doutes sur la volonté des autorités de Bagdad à révéler tout leur potentiel. Ce qui devrait inciter le Conseil à maintenir les sanctions. (AFP.)

LE SOIR ● JEUDI 30 JANVIER 1992

Avalanches en Anatolie

Les Kurdes sous un linceul de neige

Cent quarante morts officiels (mais ils sont peut-être plusieurs centaines), deux cent cinquante disparus : l'Anatolie du Sud-Est a vécu un week-end entier sous les tempêtes de neige. Les hélicoptères des alliés, basés dans cette région située aux confins de l'Irak, de l'Iran et de la Turquie, ont volé au secours de la population, à majorité kurde. **EN PAGE 10**

LE SOIR ● LUNDI 3 FÉVRIER 1992

Avalanches en Turquie : plusieurs centaines de disparus

Un linceul de neige pour l'Anatolie

Plus de trois cent morts (?) dans le Sud-Est anatolien : les Alliés volent au secours de la population kurde.

Selon un premier bilan officiel, tout à fait provisoire, cent quarante personnes auraient été tuées et quelque deux cent cinquante autres portées disparues à la suite des avalanches

dans le Sud-Est anatolien dont la population est à majorité kurde.

Mais les autorités locales craignent de voir le bilan s'alourdir, les tempêtes empêchant les opérations de sauvetage. Les deux cent cinquante « disparus » pourraient être ensevelis sous la neige.

Ainsi, une station turque de télévision a cité des responsables locaux estimant le nombre de morts à 322, dont 102 militaires — l'armée turque est très présente dans ces régions kurdes en raison des activités des séparatistes.

En fin d'après-midi de dimanche,

73 corps avaient été retrouvés par les sauveteurs, pour certains emmenés sur les lieux par des hélicoptères américains. Car des hélicoptères dépendant de la force alliée et basés dans la capitale provinciale, Diyarbakir, et à Incirlik ont pu ravitailler en matériel et en sauveteurs les régions affectées, et évacuer des blessés vers des hôpitaux.

Dans le seul village de Gormeç, près de Sirnak, 102 personnes — 71 gendarmes et 31 des 258 habitants de la localité — ont été tués et quelque 170 civils sont portés disparus, a indiqué la préfecture de Sirnak. Les opérations de sauvetage avancent très lentement en raison des tempêtes de

neige qui persistent depuis plus de trente-six heures sur le village.

Douze autres villageois et deux militaires ont également été tués lors d'avalanches dans la province de Hakkari et dans d'autres localités des provinces de Sirnak et Siirt. Neuf gendarmes seraient par ailleurs portés disparus sous l'avalanche qui s'est abattue, dans la nuit de vendredi à samedi, sur un poste de la gendarmerie près d'Eruh (province de Siirt) faisant 24 morts parmi les gendarmes.

Les villages sinistrés se situent tous à plus de deux mille mètres d'altitude dans les montagnes marquant la frontière turque avec l'Irak et l'Iran.

Le vice-Premier ministre Erdal Inonu, le chef d'état-major des armées et quatre ministres (dont celui de la Santé) se sont rendus dimanche matin à Diyarbakir à bord d'un avion spécial transportant des secours pour les victimes. Cette cellule de « crise » tentera de se rendre en hélicoptère dans les villages sinistrés si le « temps le permet », rapporte l'agence turque Anatolie, précisant que les routes menant à ces villages sont toujours bloquées.

Selon Anatolie, le Croissant-Rouge turc a déjà envoyé cent tentes, 105 couvertures, des vêtements, des vivres et médicaments. Cette

première aide est parvenue aux villages par hélicoptères.

Les mauvaises conditions climatiques n'affectent pas seulement la Turquie : une partie du Moyen-Orient n'en finit pas de voir la neige tomber. Au Liban, il y a de la neige à partir de 400 mètres d'altitude. Même chose en Jordanie, en Israël et en Iran où des routes ont été coupées. Les services de la météo jordannienne et chypriote prévoient de nouvelles chutes de neige, mais les conséquences ne sont pas forcément négatives. Les pluies et la neige qui sont tombées en Syrie ont arrosé des terres qui ne l'ont plus été depuis une dizaine d'années, et les barrages se remplissent. (AFP, AP.)

Brouillards belges, tempêtes turques

Nos compatriotes se sont montrés prudents. Cent quarante morts et 180 disparus parmi les Kurdes d'Anatolie

Le brouillard qui a sévi le week-end sur une bonne partie de la Belgique, s'il a, en givrant, provoqué la rupture de plusieurs lignes électriques (voir ci-contre), semble par ailleurs avoir incité les automobilistes soit à rester chez eux, soit à conduire avec prudence.

Les accidents recensés par l'agence Belga sont en effet assez peu nombreux et auraient entraîné un nombre de décès comparable à celui d'une fin de semaine ordinaire (une

dizaine selon Belga), contrairement à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne et surtout en Allemagne où la vitesse excessive et l'habitude de rouler pare-choc contre pare-choc a de nouveau été à l'origine de carambolages monstrueux.

Mise à part l'Italie, où les mauvaises conditions atmosphériques liées à la pollution urbaine ont obligé les autorités à interdire la circulation à Milan, c'est surtout en Turquie que les intempéries se sont

déchainées.

AVALANCHES. Pas moins de 140 personnes ont en effet été tuées et 180 autres sont portées disparues à la suite des avalanches survenues les jours derniers dans le sud-est anatolien, à population à majorité kurde. C'est le bilan officiel, mais les autorités s'inquiètent de voir s'alourdir, les tempêtes empêchant les opérations de sauvetage.

Dans le seul village de Gormec, près de Sirkak, 102 personnes-71 gendarmes sauveteurs et 31 des 258 habitants de la localité- ont été tuées; leurs concitoyens restent ensevelis sous la neige et on craint ne pas pouvoir les dégager à temps.

Douze autres villageois et deux militaires ont également été tués lors d'avalanches dans la province de Hakkari et dans d'autres localités des provinces de Sirkak et de Siirt. Neuf gendarmes seraient par ailleurs portés disparus sous l'avalanche qui s'est abattue de nuit sur une caserne de Eruh (province de Siirt), faisant 24 morts parmi ses occupants.

Les villages sinistrés se situent tous à plus de 2000 m d'altitude dans les montagnes marquant la frontière turque avec l'Irak et l'Iran. Une première aide en tentes, couvertures, vêtements, vivres et médicaments a pu être acheminée par hélicoptère malgré le mauvais temps. Cela reste bien insuffisant et le Premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, a écourté une visite en Suisse pour organiser les secours.

IRAK

Des centaines de Scud ?

Le département d'État américain vient de déclarer que l'Irak pourrait posséder encore des centaines de missiles Scud. Le département d'État précise que Bagdad a reconnu avoir construit 819 missiles Scud. *Beaucoup d'entre eux ont été détruits pendant le conflit Iran - Irak et la guerre du Golfe, mais nous estimons que l'Irak pourrait toujours dissimuler un grand nombre de ces missiles, probablement par centaines, ajoute le département d'État.* Washington a en outre annoncé avoir demandé à des inspecteurs internationaux des Nations unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique une liste des sociétés américaines qui ont aidé l'Irak à fabriquer des armes de destruction massive. (Rtr.)

IRAK

Une armée réduite mais puissante

Le ministre irakien de la Défense a annoncé, lundi, la constitution d'une armée « réduite » mais « puissante », bien structurée et capable d'agir loin de ses bases. Sa mission sera d'œuvrer pour défendre les frontières de l'Irak et, si nécessaire, de venir en aide aux Arabes. Le président Saddam Hussein, pour sa part, qui s'adressait à la nation à l'occasion du 71^e anniversaire de l'armée, a remarqué que son armée était inférieure à la coalition anti-irakienne pendant la guerre du Golfe, mais, a-t-il dit, l'adversaire est sorti « perdant » du conflit. (AFP.)

Le Soir
07.02.92

Déclarations sans détour et « fuites » opportunes se multiplient

Pressions américaines sur Saddam Hussein

George Bush caresse-t-il toujours l'espoir de se débarrasser de Saddam Hussein avant les élections présidentielles du mois de novembre? Tandis que ses programmes de relance économique et sociale risquent de venir un peu tard pour offrir aux électeurs américains le début du redressement auquel ils aspirent, tout se passe comme si le pensionnaire de la Maison-Blanche entendait mettre une nouvelle et vigoureuse pression sur son ennemi personnel, le dictateur irakien.

Les dernières déclarations de M. Bush, en tout cas, indiquent clairement ses options : *La meilleure chose qui puisse arriver, c'est qu'il (Saddam Hussein) sorte de là de manière à nous permettre d'établir de nouvelles relations avec l'Irak, a-t-il dit vendredi soir. Il ne s'est pas entièrement plié aux résolutions de l'ONU, c'est très, très clair. Les Nations unies, je l'ai constaté récemment, sont plus déterminées que jamais à faire en sorte que Saddam Hussein accepte bien tous les termes de leurs résolutions.*

Dans le même temps, plusieurs rapports et l'une ou l'autre fuite viennent corroborer l'inquiétude dont fait état George Bush, tout en insinuant que des mesures concrètes seraient sur le point d'être prises. Mardi dernier, le département d'Etat américain faisait savoir que l'Irak pourrait toujours dissimuler un grand nombre de Scud, « probablement des centaines ». Le même jour, Rolf Ekeus, président de la commission de l'ONU qui supervise le démantèlement des armes irakiennes, estimait que Bagdad violait l'accord de cessez-le-feu en refusant d'autoriser les Nations unies à s'assurer que l'Irak ne fabriquait pas de nouvelles armes de destruction massive.

Le nouveau directeur de la CIA, Robert Gates, effectue une tournée dans le Golfe. Il serait chargé, selon le « New York Times », d'organiser un coup d'Etat contre Saddam Hussein. Le « Los Angeles Times » annonçait pour sa part ce week-end que M. Bush aurait alloué une somme de 30 millions de dollars à la CIA pour intensifier

des opérations de déstabilisation du régime irakien. D'autres sources américaines non contrôlables affirment qu'un raid allié sur une usine chimique, par exemple, pourrait venir à propos pour raffermir l'opposition irakienne.

Mais cette opposition reste très nébuleuse. Vingt-cinq organisations irakiennes (que l'AP qualifie de mineures) se sont ainsi concertées ce samedi à Damas. Toutefois, les représentants des Kurdes, des chiites et d'anciens militaires passés à l'opposition n'ont pas réussi à s'accorder sur le type de gouvernement à promouvoir le jour où Saddam Hussein aura été mis hors d'état de nuire.

Toutes ces pressions ont amené Bagdad à réagir. L'ambassadeur irakien à l'ONU a estimé mardi à New York que son pays s'était conformé « à 90 % » à la résolution 687 (qui fixe les conditions d'un cessez-le-feu permanent). *Les sanctions ont perdu toute légitimité, a-t-il déclaré, reconnaissant donc, peut-être involontairement, que cette légitimité a existé !* Pour le moment, l'Irak refuse

toujours de vendre le quota de pétrole autorisé car *les mécanismes de ventes imposés sont tellement compliqués qu'ils reviennent à l'empêcher de reprendre ses exportations.* On sait que Bagdad refuse surtout que la nature de ses achats soit contrôlée par l'ONU. Le gouvernement irakien, qui accuse toujours les Nations unies de provoquer un « génocide », a en outre reproché ce samedi aux inspecteurs de l'ONU actuellement en Irak de vouloir provoquer une nouvelle crise en inspectant le siège d'un organisme arabe international qui jouissait de l'immunité diplomatique.

Ces polémiques n'empêchent pas Saddam Hussein de maintenir son autorité avec une apparente aisance. Les journalistes qui reviennent de Bagdad en témoignent : les pénuries n'affectent guère la capitale irakienne, et surtout pas la « nomenclatura » irakienne toujours singulièrement choyée. Rien n'indique donc que le socle du pouvoir de Saddam soit menacé à court terme.

B. L.

LE SOIR ● 10 FÉVRIER 1992

TURQUIE

« Bavures » des forces de l'ordre

Cent cinquante-deux personnes ont été tuées en 1991 par des membres des forces de l'ordre, par accident ou erreur, dans les prisons, lors de manifestations ou d'opérations militaro-policières, selon le rapport annuel de la Fondation des droits de l'homme de Turquie. La FDHT classe en six catégories les « assassinats de civils ». Il s'agit notamment des *morts en prison ou en état d'arrestation, des exécutions arbitraires, des tués par balles lors de manifestations publiques, des personnes enlevées, torturées et tuées en Anatolie du Sud-Est et des tués lors des opérations militaro-policières.* (AFP.)

TURQUIE

Funérailles et manifestation

Dix mille personnes ont participé mercredi à Sîrnak (sud-est) aux funérailles de Halit Gungen, un journaliste kurde tué mardi soir à Diyarbakir d'une balle dans la tête. La marche s'est vite transformée en une manifestation politique en faveur du PKK (séparatistes kurdes de Turquie) avec des drapeaux aux couleurs kurdes. (AFP.)

IRAK

Rapport accablant de l'ONU à Genève

Des centaines de milliers d'Irakiens sont victimes de violations des droits de l'homme, selon un rapport des Nations unies publié mercredi à Genève. *Les violations des droits de l'homme qui se produisent sont si graves et sont d'une telle ampleur que peu de parallèles peuvent être faits avec d'autres violations depuis la Seconde Guerre mondiale, affirme ce rapport.* (AP.)

LE SOIR ● JEUDI 20 FÉVRIER 1992

LE SOIR ● MERCREDI 12 FÉVRIER 1992

Le rapporteur spécial de l'ONU livre un document accablant pour Bagdad

Les droits de l'homme gravement bafoués en Irak

Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme en Irak a recommandé jeudi la présence continue d'observateurs de l'ONU et suggéré une intervention du Conseil de sécurité devant les violations exceptionnellement graves des droits de l'homme dans ce pays.

Le rapport de Max van der Stoep devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève conclut à la persistance des tortures massives, disparitions, exécutions et pratiques de génocide contre les Kurdes. Mais ses conclusions et recommandations ont été rejetées en bloc et en détail par le représentant irakien, qui a reproché au rapporteur son manque d'objectivité. Il a reproché à l'ancien ministre néerlandais des Affaires étrangères de suivre les buts politiques des puissances qui ont déclaré leur hostilité à l'Irak par la guerre, les destructions et un embargo injuste.

M. van der Stoep a ensuite déclaré que si Bagdad persistait dans son

refus, il reviendrait au Conseil de sécurité de faire appliquer la résolution 688 d'avril 1991, qui enjoint de mettre fin sans délai à la répression car celle-ci constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région. Actuellement, Bagdad viole cette résolution, a-t-il dit.

La proposition d'envoyer des observateurs de l'ONU, qui feraient en matière de droits de l'homme un travail semblable aux inspecteurs contrôlant les armements de destruction massive, est inhabituelle, a-t-il reconnu, ajoutant qu'elle répond aussi à des violations exceptionnelles. Les observateurs devraient pouvoir se déplacer librement, interroger les victimes, visiter les prisons sans préavis et assister aux procès.

Selon le rapporteur, les violations des droits de l'homme en Irak sont si graves et revêtent un caractère si massif qu'il n'y a guère eu de parallèles depuis la Seconde Guerre mondiale. D'après le rapporteur, il est « prouvé » que des milliers de villages kurdes et

syriens ont été détruits et que des armes chimiques ont été employées contre les civils. Le chiffre de 180.000 « disparus » en dix ans avancé par les Kurdes semble de moins en moins irréaliste, a déclaré le rapporteur.

Il est improbable que les violations cessent tant que les forces de sécurité auront pouvoir de vie ou de mort sur n'importe quel citoyen, estime l'ancien ministre, en mettant directement en cause le pouvoir absolu du parti Baas et du président Saddam Hussein. Et les autorités, a-t-il dit, n'ont pas l'air de vouloir changer d'attitude.

Aujourd'hui, des milliers de personnes risquent l'arrestation, les pires tortures ou l'exécution, estime le rapporteur qui parle notamment de pratiques à caractère de génocide contre les Kurdes et d'attaques contre toutes les populations, dont les Chiites du Sud.

Dans son rapport, il recommande aussi que Bagdad soumette les services de sécurité à des contrôles judiciaires, établisse une com-

mission d'enquête sur le sort des dizaines de milliers de personnes disparues et reprenne les négociations sur une formule de « nourriture contre le pétrole ». Ces négociations avec l'ONU, unilatéralement rompues il y a quelques semaines, doivent permettre au gouvernement irakien d'acheter des denrées alimentaires et des fournitures médicales pour plus de 900 millions de dollars.

Autre point qui préoccupe la communauté internationale : l'arsenal dont dispose Bagdad. Rolf Ekeus, le président de la commission spéciale de l'ONU chargée de l'élimination des armes irakiennes de destruction massive, est attendu ce vendredi à Bagdad pour réclamer une nouvelle fois l'application des résolutions de l'ONU. Il est accompagné d'une trentaine d'experts de l'ONU, notamment dans le domaine chimique, qui tenteront, lors de leur mission — en principe jusqu'au 8 mars —, de détruire de 300 à 400 missiles ou roquettes dotés d'ogives chimiques. (D'après AFP.)

LE SOIR ● VENDREDI 21 FÉVRIER 1992

Sur le sort des minorités kurdes.

Expert en questions stratégiques et spécialiste des minorités nationales, vous venez de publier au Seuil « Le Malheur kurde ». Un ouvrage qui tombe à point nommé...

□ Il s'agit en fait d'une étude que m'avait commandée en 1990 l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social, dans le cadre de dossiers établis sur les minorités à risques. L'année suivante, les « risques » ont bien dû être assumés une fois de plus par les Kurdes. Mon enquête couvre la question kurde depuis 1918, et cela principalement dans les trois pays où ils sont les plus nombreux : l'Irak, l'Iran et la Turquie.

■ On parle souvent du « peuple kurde ». Celui-ci n'est-il pas pourtant plutôt désuni ?

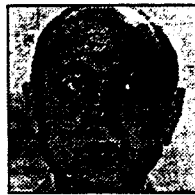
□ Éparpillées dans plusieurs États depuis soixante-dix ans, il ne pouvait guère en être autrement pour ces populations à la structure tribale. Les différences sont indiscutables. Mais la communauté d'histoire, de langue, de culture et de religion (sunnite) leur a conféré une grande solidarité, même si on ne peut parler d'alliance politique ou militaire. Il est vrai qu'en Irak et en Iran les Kurdes ne revendiquent que l'autonomie, contrairement au PKK turc, qui, depuis 1984, a entrepris une insur-

rection armée face à la répression du pouvoir d'Ankara.

■ Dans quel pays la minorité kurde trouve-t-elle le meilleur accueil ?

□ En Irak sans doute, le seul État qui admet, au moins officiellement, leur existence et même le principe d'une autonomie. Des droits culturels leurs sont aussi reconnus, leur permettant de publier en kurde. Mais c'est également en Irak que la répression a été la plus féroce ! Milliers de villages détruits, populations déportées, gazage en 1988 : au total, après les exactions irakiennes de 1975-1988

Gérard Chaliand



et 1991, un tiers des personnes déplacées ne vit toujours pas chez lui.

■ Ce gazage n'a-t-il pas été remis en question par certains ?

□ Je n'ai pourtant aucun doute à ce propos, et les Kurdes non plus ! Saddam Hussein a abondamment utilisé les gaz contre l'Iran, et on connaît ses « scrupules ». D'ailleurs, y aurait-il eu deux millions de réfugiés dans les montagnes enneigées, en mars 1991, n'était qu'une telle menace les taraudait ?

■ D'où qu'ils viennent, les Kurdes semblent peu enclins à utiliser le terrorisme international pour donner quelque publicité à leur cause. Est-ce parce que les soutiens font défaut ?

□ Non, ils ont toujours estimé injuste de faire payer des gens étrangers à leurs problèmes. Avant d'être assassiné, le 13 juillet 1989, par les Iraniens en Autriche (ce qui est prouvé), le leader kurde iranien Ghassemlou avait encore été très clair là-dessus. Il réclamait certes l'appui des médias, ce qui fut cette fois encore vain. Il est cependant vrai qu'il faut que les droits des minorités cessent de rester des vœux pieux. Quand les violations des droits élémentaires apparaissent flagrantes, des mesures de rétorsion doivent être prises à l'égard des États coupables, alors qu'on se contente actuellement de compter les morts et d'exprimer des « regrets ».

Propos recueillis par
BAUDOUIN LOOS

LE SOIR ● LUNDI 24 FÉVRIER 1992

Les troubles reprennent dans les provinces irakiennes

En l'absence d'informations contrôlables, la situation en Irak, un an après la fin des opérations de la guerre du Golfe, demeure empreinte d'un halo de mystère. Les « sources sûres » invoquées ici et là brillent souvent par leur imprécision, quand elles ne procèdent pas simplement de la propagande. Ainsi, régulièrement — et hier encore —, Radio-Téhéran annonce que Bagdad a lancé une « vaste offensive militaire contre les musulmans (chiïtes) du sud de l'Irak, faisant un nombre indéterminé de victimes ». Une information plausible, que rien ne permet cependant de confirmer.

En revanche, du Nord kurde irakien, un certain nombre d'éléments concordent pour corroborer un diagnostic alarmant. C'est en effet la préfecture de Diyarbakir (Kurdistan turc) qui l'annonce officiellement : *L'aviation turque a organisé, dimanche, une opération aérienne contre des positions de rebelles séparatistes dans un pays voisin où ils possèdent des camps d'entraînement, profitant de la vacance d'autorité dans cette région.* Le décryptage est aisé. Les Kurdes de Turquie, affiliés au PKK, mènent depuis 1984 une insurrection armée dont l'armée turque est la principale cible. À la fin des années 80, Bagdad et Ankara avaient signé un accord autorisant les poursuites au-delà des frontières. Cet accord n'a pas été prorogé, mais le pouvoir irakien réagit sans conviction aux incursions turques visant les sanctuaires supposés du PKK en Irak. Comme ce week-end ou encore en août et octobre 1991.

Par ailleurs, l'AFP a cité, hier, des « sources dignes de foi » pour

annoncer la mort d'« au moins quatorze » personnes, équitablement partagées entre les peshmergas (combattants kurdes irakiens) et les soldats de l'armée irakienne, au cours d'un dur accrochage ayant opposé les deux parties pour le contrôle du dernier pont entier assurant le lien entre le nord du Kurdistan et la région d'Erbil et Souleymanieh. L'armée de Saddam Hussein aurait conquis l'ouvrage d'art.

La nouvelle aurait son importance. Les Kurdes irakiens contrôlent la majeure partie de leur pays, mais ils doivent faire face à un double défi : les conditions climatiques d'un hiver très rigoureux et, surtout, le blocus économique imposé par l'armée irakienne à la zone « libérée ».

La toile de fond, néanmoins, semble de moins en moins rassurante pour le rais irakien. Certes, l'ONU se montre discrète à propos des troubles en province, mais le Conseil de sécurité pourrait assez rapidement décider de sévir si Bagdad continue à refuser d'appliquer les résolutions en matière d'armement de destruction massive. Les alliés occidentaux de la guerre du Golfe possèdent en Turquie et en mer suffisamment de forces aériennes pour attaquer quelques objectifs choisis, et les diplomates américains, britanniques et français ne font pas mystère de leur détermination. Tarek Aziz, vice-Premier ministre irakien, est attendu incessamment à New York pour présenter la version irakienne dans ce dossier. Il est douteux que sa plaidoirie — dont l'économie n'est pas neuve — réussisse à convaincre.

B. L.

LE SOIR ● MARDI 3 MARS 1992

TURQUIE

Plus de 150 personnes tuées "par erreur"

Cent cinquante deux personnes ont été tuées en 1991 par des membres des forces de l'ordre « par accident ou erreur » dans les prisons, lors de manifestations ou d'opérations militaires, selon le rapport annuel de la Fondation des droits de l'Homme de Turquie. (AFP)



Wervelende Koerdische avond

BONHEIDEN — Wie zin had in een wervelende, exotische avond moest zaterdagavond in de Bonheidense Krankhoeve zijn. Acht Koerdische dansers en vier muzikanten brachten er de hele avond Koerdische folklore. De sfeer was uitermate spontaan en sympathiek. Folklore maakt bij Koerden nog steeds deel uit van hun dagelijks leven. Dat bewezen enkele Koerden uit het publiek die spontaan mee begonnen te zingen en te dansen. Hun traditionele «La Majune», een hartige, gevulde pannekook, smaakte opperbest. Koerdival was een stemmige avond die de culturen een stuk dichterbij elkaar bracht... — VRHM / Foto med.

Het Laatste Nieuws
24.10.91.

„Saddam Hoessein verantwoordelijk voor moord op 100.000 Koerden”

LONDEN/BRUSSEL (reuter, belga) — Ten minste 100.000 Koerden zijn op het einde van de jaren '80 in Irak „verdwenen” bij een door president Saddam Hoessein georkestreerde campagne om de Iraakse Koerden uit te roeien. Dat blijkt uit een reportage die zondagavond door de BBC werd uitgezonden.

In het programma werden uittreksels getoond uit video- en klankbanden die de Koerdische rebellen tijdens de opstand van maart 1991 — na de nederlaag van Saddam Hoessein in de Golf-oorlog — in de gebouwen van de Iraakse geheime dienst in Noord-Irak in beslag namen. De vaak schokkende beelden toonden hard-

handige ondervrangingen, en executies van Koerdische slachtoffers.

De operatie werd geleid door de huidige minister van Defensie, Ali Hassan al-Majid, een neef van Saddam Hoessein. Op zijn bevel zouden een 4.000-tal dorpen zijn gebombardeerd, sommigen werden bestookt met gifgas.

Getuigen vertelden in de reportage hoe Koerden in vrachtwagens naar het woestijngebied in het zuiden van Irak werden gevoerd waar zij massaal werden doodgeschoten. In Dahoek, in Noord-Irak „verdwenen” in 1988 op één maand tijd 8.000 gevangenen uit een van de overbrengingskampen, aldus de BBC. De reportage voerde getuigen ten tonele die vertelden hoe overle-

venden van gasaanvallen 's nachts uit hospitalen werden geslept en levend werden begraven.

In de reportage werden amateurbeelden getoond van gisaanvallen op Koerdische dorpen. Verder werd een cassette-opname gedraaid waarin Majid, die destijds onbarmhartig optrad als minister van Binnenlandse Zaken, in een toespraak tot een regionaal veiligheidscomitee spreekt van het platwalsen van Koerden met bulldozers.

Ook de Britse krant *The Independent* berichtte zaterdag dat Saddam Hoessein verantwoordelijk zou zijn voor de dood van ten minste 100.000 Koerden. Ook deze krant gebruikt vrijgekomen archiefmateriaal van de Iraakse geheime dienst.

Saoedi's vragen VS steun voor verzet tegen Iraks Saddam

NEW YORK (nyt) — Saoedi-Arabië oefent druk uit op de Amerikaanse regering om een grootscheepse geheime operatie op te zetten die tot de val van de Iraakse president Saddam Hoessein moet leiden. Die operatie zou onder meer moeten bestaan uit hulp aan de Koerdische en sjiiïtische oppositie die respectievelijk in het noorden en in het zuiden tegen Saddams regime ageren.

Het verzet zou voldoende steun moeten krijgen om de kern van Saddams strijdkrachten te verzwakken en te verdeelen. Om het opzet te doen lukken zou ook de geallieerde luchtmacht ingezet worden en moeten Amerikaanse grondversterkingen naar het Golfgebied worden gestuurd.

Opvolger

De keuze van een opvolger voor Saddam Hoessein zou wel aan de Iraakezen moeten worden overgelaten. Er zijn de voorbije tien dagen talrijke kontakten geweest tussen Saoedische en Amerikaanse deskundigen.

Een hoge Amerikaanse functionaris verklaarde vorige week dat Washington de mogelijkheden onderzocht om tot grotere coördinatie te komen met het Koerdisch en sjiiïtisch verzet in Irak. Dat zou dan moeten kunnen leiden tot een coup tegen Saddam Hoessein door militaire leiders die een beroep doen op geallieerde strijdkrachten. Maar er werd wel benadrukt dat er nog geen enkele beslissing is genomen.

Amerikaanse functionaris

sen lieten het bericht over deze discussies uitlekken omdat zij menen dat de onthulling ervan de Iraakse oppositie een hart onder de riem zal steken. Anderen daarentegen, die niet erg gewonnen zijn voor dit plan, hopen dat het uitlekken ervan tot verzet in het Kongres zal leiden.

In Washington zitten de kiesstrategen van president Bush ermee in hun maag dat de Iraakse diktator bij de start van een Amerikaans verkiezingsjaar nog steeds niet verdreven is. Daardoor kunnen de tegenstanders van Bush de president — en tevens kandidaat — verwijten dat hij „het werk in de Golf niet heeft afge maakt“.

In Londen verklaarde de Britse premier John Major dat de geallieerde strijdkrachten zullen optreden indien Saddams troepen de Iraakse Koerden durven aanvallen. De geallieerden moeten de Koerden in het noorden van Irak nog geruime tijd bescherming bieden, aldus de premier.

Betoging

In Brussel betoogden zondag enkele honderden mensen in het stadscentrum om de opheffing van het handelsembargo tegen Irak te eisen.

Volgens de manifestanten is dit embargo een „misdad tegen de mensheid“. De betoging was georganiseerd door de „Coördinatie voor steun aan de volkeren van de Derde Wereld“.

Ook in andere Europese steden en in Japan hadden zondag gelijkaardige betogingen plaats.

Turkse luchtmacht in aanval tegen Koerden

ANKARA (reuter) — Turkse gevechtsvliegtuigen voerden de afgelopen twee weken in het besneeuwde zuidoostelijke berggebied luchtaanvallen uit op basis van Koerdische rebellen om te voorkomen dat de rebellen in het voorjaar tot een offensief zouden overgaan. Dit verklaarde een hoge Turkse legerofficier donderdag.

De aanvallen leken onderdeel van de pogingen van Turkije om de guerrillastrijders zware slagen toe te brengen voor zij in het voorjaar een grootscheeps offensief kunnen beginnen, dat eerder deze week werd voorspeld door minister van Binnenlandse Zaken Ismet Sezgin.

De minister zei dat de Turkse troepen proberen plannen te dwarsbomen van de Koerdische Arbeiderspartij (PKK) die in het voorjaar een militair offensief gepaard zou willen laten gaan met een grootschalige volksopstand in het zuidoosten.

De officier, die onbekend wenste te blijven, verklaarde dat bij de luchtaanvallen aan de PKK zware verliezen zijn toegebracht. Hij gaf echter geen aantallen. „We hebben kommando's neergelaten om hun ontsnappingsroutes te blokkeren. Velen zullen zijn doodgevroren in de sneeuwstormen die de afgelopen dagen in het gebied woedden“, zei hij. „Eerlijk gezegd denk ik niet dat het zoeken naar lijken veel zin heeft. Het zal wel blijven wanneer het beter weer wordt“.

Turkse Sikorski- en Cobra-helikopters voerden sinds 8 januari tientallen missies uit.

Wanneer mogelijk werden gevechtsvliegtuigen ingezet. De idee is de PKK-strijders uit de

lucht aan te vallen en alleen grondtroepen in te zetten om ze het vluchten te beletten, niet om met hen in gevecht te komen. „We pakken de hete kolen met tangen aan“, zei de officier.

Turkse dagbladen schatten de verliezen onder de Koerden op tussen honderd en vijfhonderd doden. Het is moeilijk daar bevestiging van de krijgen. De officier zei dat aan Turkse zijde geen verliezen werden geleden aan manschappen of vliegtuigen.

Sinds PKK-leider Abdullah Öcalan een oorlog begon voor een onafhankelijke Koerdische staat in het zuidoosten van Turkije kwamen al meer dan 3.000 mensen om het leven. In het gebied woont naar schatting de helft van de tien miljoen Koerden in Turkije. De voorbije paar jaar is er sprake van een toenemende Koerdische volksopstand. In reactie daarop beloofde premier Demirel de Koerden verbetering van hun situatie in het verarmde gebied.

De aanwezigheid van 22 Koerdische nationalistische afgevaardigden in het Turkse parlement sinds de verkiezingen in oktober is een omstreden zaak, maar lijkt de kansen op een politieke oplossing niet dichterbij te hebben gebracht. De Turkse legerleiders lijken vastbesloten de tactiek van de ijzeren vuist voor te zetten.

De in Zuidoost-Turkije, in Koerdisch gebied gelegerde geallieerde legermacht, die bestaat uit meer dan vijftig Amerikaanse, Franse en Britse gevechtsvliegtuigen, houdt zich afzijdig bij de strijd die zich rondom haar afspeelt. Haar taak bestaat er in alleen de Iraakse Koerden te beschermen. Ook bij Turkse aanvallen op vermeende PKK-basis-
sen in Iraaks Koerdistan kwam ze niet tussenbeide.

Verdeelheid en wetteloosheid troef in Iraaks Koerdistan

Journalist Chris Hedges van de „New York Times“ bracht onlangs een tien-daags bezoek aan Iraaks Koerdistan, een gebied dat uit de aktualiteit is verdwenen maar waar de situatie steeds penibeler wordt. Vandaag hierbij het eerste deel van zijn relaas over zijn reis.

SOELEIMANIA (nyt) — De Koerdische droom van onafhankelijkheid, die binnen bereik leek toen de strijdkrachten van Saddam Hoessein zich vorig jaar terugtrokken uit de door Koerden bewoonde noordoostelijke hoek van Irak, is aan het verzwinden in interne tegenstellingen en door een drie maanden oude economische blokkade door de regering in Bagdad.

De resten van het Iraaks burgerlijk bestuur, die niet meer op geld en direktieven uit Bagdad kunnen rekenen en evenmin richtlijnen krijgen van enige centrale Koerdische autoriteit, zijn bijna volledig verlamd.

In grote delen van het noorden heerst er wetteloosheid. Koerdische bandieten plunderen voedselvoorraden en stelen voertuigen onder bedreiging van vuurwapens. Andere dieven, velen onder hen korrupte Koerdische ambtenaren, beroven de

ekonomie van alles wat over de grens met Iran kan worden gebracht en verkocht, van bulldozers tot elektrische draad.

„Vele activiteiten worden uitgevoerd in de naam van het Koerdisch Front“, zei Massoed Barzani, de voornaamste Koerdische leider, in een verwijzing naar de koepelorganisatie die feitelijk de regering is. „Sommige lokale bevelhebbers hebben hun macht misbruikt. Er waren problemen met corruptie, in het bijzonder op lokaal niveau. We zijn er ons van bewust dat we onze gelederen moeten zuiveren“.

Het economisch isolement is nog verergerd door een strenge winter. Zware sneeuwval en lawines maken een deel van het noorden ontoegankelijk. Vrachtwagens en jeeps, zelfs degene die met kettingen zijn uitgerust, hebben uren nodig om over bergpassen te geraken. Door het slechte weer verraste wagens liggen achtergelaten langs de wegen. De karkassen van koeien en paarden die omkwamen door de gure winden en de aanhoudende sneeuwval worden aangevreten door wilde honden.

De guerrillero's in het noorden van Irak kwamen in opstand aan het einde van de Golf-oorlog in de hoop

op onafhankelijkheid. Maar de opstand werd neergeslagen door Saddams leger. Nu leeft het merendeel van de vier miljoen Iraakse Koerden in een veiligheidszone die werd opgezet door enkele landen die tegen Irak vochten, of in gebieden juist ten zuiden daarvan, die worden gekontrolleerd door Koerdische rebellen.

In die zones is het bestuur in handen van de leiders van de acht groepen (op 18) die samen het Koerdisch Front vormen. Maar het intern gebekevecht, in het bijzonder tussen de twee voornaamste facties, Barzani's Koerdische Democratische Partij en de Patriottische Unie van Koerdistan van Jalal Talabani, maakt een centraal bestuur vrijwel onmogelijk.

Elke partij in het Front heeft veto-recht tegen elke voorgestelde beslissing. Dit betekent dat er maar weinig beslissingen worden genomen. En lokale militiebevelhebbers, in het bijzonder in de valleien die afgesloten zijn door de zware sneeuwstormen en lawines, beheren grote delen van de Koerdische zone als hun persoonlijk domein.

De Koerden, die niet meer over een werkend telekommunikatiesysteem beschikken en dagen lang van elkaar geïsoleerd blijven wegens de onbe-

gaanbare wegen, hebben hun beperkte middelen verspild om van alles op te richten, van rivaliserende militaire organisaties en humanitaire groepen tot radiostations. „Ons regeringssysteem is verlamd“, gaf Barzani toe.

Velen beschuldigen de onderling verdeelde leiders ervan energie en tijd te steken in politieke ruzies en in persoonlijke verrijking in plaats van in het zorgen voor de elementaire behoeften van de mensen.

„Saddam Hoessein mag dan geprobeerd hebben ons te vernietigen“, zei een Koerdische ingenieur die voor een internationale hulporganisatie werkt, „maar wat wij onszelf aandoen is tien keer erger“.

De Koerdische groepen zijn overeengekomen op 3 april verkiezingen te houden om een leider en een Koerdisch parlement te kiezen in de hoop op die manier orde te scheppen. Maar de beslissing verkiezingen te houden heeft het probleem alleen maar verergerd. „Nu krijgen we, telkens we een beslissing willen nemen, te horen dat we moeten wachten tot na de verkiezingen“, zei een hoge functionaris van de rebellen. „Alsof we daartoe de tijd hebben“.

De Iraakse strijdkrachten die in november noordwaarts oprukten te-

gen verscheidene Koerdische dorpen, hebben zich ingegraven en mijnen gelegd langs een frontlijn die grofweg overeenkomt met de gekende oliervesen in het noorden.

Maar de beslissing van het Hoog Commissariaat voor Vluchtelingen van de Verenigde Naties om zich in april uit noordelijk Irak terug te trekken, gevolgd door de groep geallieerde militaire waarnemers en van de resterende agentschappen van de Verenigde Naties in juni, betekent dat, tenzij een van de akkoorden wordt hernieuwd, de Koerden weldra helemaal alleen zullen staan tegenover de regering in Bagdad.

Zowat 300.000 ambtenaren, onder wie leraars en politiemannen, zijn voor het grootste deel op hun post gebleven alhoewel zij nu al in drie maanden geen salarissen meer hebben gekregen van de regering in Bagdad. De meesten van hen zijn Koerden wier loyaliteit naar Koerdistan gaat. Maar het onvermogen van de Koerdische groepen hen te betalen en de basisgoederen te verschaffen, die Bagdad niet meer doorlaat, heeft vele Koerden cynisch en moedeloos gemaakt.

(Morgen: Uitblijven van onafhankelijkheid verzaamt de problemen.)

Veel sfeer op 13de solidariteitsfeest

MECHELEN

Voor de dertiende opeenvolgende keer organiseerden diverse migrantenverenigingen uit het Mechelse hun jaarlijks solidariteitsfeest. Een muzikaal verbroederingsgebeuren tussen Belgische en andere culturen.

De festiviteiten begonnen met een kindershow in het cultureel centrum. 's Avonds werden de volwassenen in de nieuwe stadsteatruw vergast op een steervol en gevarieerd muziekfeestijn.

Aan de oorsprong van heel het opzet ligt jeugdhuis Rzoemie. Zij legden destijds de basis voor dit multi-culturele gebeuren. Inmiddels kunnen de organisatoren rekenen op de steun van de stedelijke jeugdtraad, de vereniging Migrantenoverleg Mechelen, kortweg MOM genoemd, de vzw El Kantra, Jeno, het Steunpunt Tewerkstelling, de vzw Migrantenwerking Mechelen en Dar El Yasmina.

Folklore

«Gedurende die dertien jaar dat we dit feest organiseren, is er wel wat veranderd», vertelde Rudi Possemiers (35), medeverantwoordelijke van jeugdhuis Rzoemie. «Hoofdbetrachting van dit feest was en is nog steeds mensen doen kennismaken met verschillende culturen om aldus ook meer wederzijds begrip en een betere integratie te bevorderen. Maar, terwijl vroeger de nadruk lag op traditionele gebruiken, folkloristische dans en muziek is het nu duidelijk voelbaar dat we met

de tweede generatie migranten te maken hebben. De jonge migranten van nu hebben duidelijk minder boodschap aan de typische gebruiken en gewoontes van hun land van oorsprong. Zij kiezen voor de meer populaire «moderne» muziek. Erg «in» is de Rai-muziek. Je kan het best omschrijven als Noord-Afrikaanse popmuziek met Westerse invloeden».

Jong

Ook het publiek is anders dan vroeger. «Terwijl het vroeger eerder ouderen waren die zich uit sympathie of misschien uit heimwee inschreven, is het merendeel van de feestvierders nu erg jong. Veelal minderjarig.

En, in tegenstelling tot wat je na de verkiezingsuitslag van 24 november zou verwachten, zijn er opvallend veel jonge Belgen die naar deze avond komen. Voor ons, organisatoren, toch een bewijs dat er zich steeds meer Belgen bewust worden van de migrantenproblematiek en zich door kennismaking met deze «andere» mensen een eigen mening willen vormen».

Het programma stond hoe dan ook borg voor een spetterende avond.

Ben en Leila kondigden de verschillende groepen aan. Het meest traditionele hoofdstuk was Koerdische muziek uit de bergen. Dan volgde een optreden van Chabab El Nour. Zes

jongens uit jeugdhuis Rzoemie die vonden dat de tijd rijp was om in Mechelen een eigen Rai-groep op te richten.

De groep Rhyme Cut Core is in het wereldje van DJ's, mixers en scratchers lang geen onbekende meer. Onlangs nog wonnen ze in Amsterdam het Mixing Championship in discotheek Escape.

Erg indrukwekkend was de podiumkunst van de groep Panache Culture. Een groep van negen jongeren afkomstig uit Marokko, Zaire, Senegal, Italië, Griekenland en België. Kortom, een mix van mensen en culturen met een gemeenschappelijke voorliefde voor... reggae. — VRHM



Een feest in het teken van verbroedering / Foto Aerts

Iran en Turkije tegen staat van Koerden in Noord-Irak

Hieronder volgt het slot van het relaas van de Amerikaanse journalist Chris Hedges over zijn reis naar Iraaks Koerdistan. Het eerste deel verscheen in de maandagkrant.

SOELEIMANIA (nyt) — Een deel van het probleem in Iraaks Koerdistan is dat de Koerdische leiders er niet op gebrand zijn een onafhankelijke staat uit te roepen, met alle bureaukratische en ambtelijke machinerie die dat meebrengt, uit vrees voor de negatieve reacties van Turkije en Iran. Wegens de strikte Iraakse blokkade zijn de open grenzen met die twee landen hun enige levenslijn.

Turkije, dat in een strijd verwickeld is met zijn eigen Koerdische separatistische beweging, en Iran, dat ook een grote Koerdische bevolking heeft, vrezen dat de oprichting van een onafhankelijke Koerdische staat in Irak de separatistische bewegingen binnen hun eigen grenzen zou kunnen aanwakkeren.

Abollah Moestafa, een 53-jarige voormalige Iraakse legerofficier, stond in een menigte van verscheidene honderden gepensioneerden bij de Rashid Bank in Soeleimania, één van de weinige banken in het noorden die nog open zijn. De menigte was gekomen om de bankdirectie, die gepensioneerden uit naam van het Koerdisch Front kleine bedragen geeft, om bijstand te smeken.

„Ik heb onze tv en de tapijten in ons huis verkocht”, zei Moestafa, die tracht acht kinderen in leven te houden. „We eten enkel rijst en linzen. We hebben geen verwarming en ons spaargeld is op”. Hij toonde twee biljetten van 50 Iraakse dinar, zowat 330 fr. „Dat is de enige hulp die de bank mij gaf”, zei hij, „en geen enkele handelaar zal het aannemen. De hulp die we krijgen, is waardeloos”. Koerdische leiders zeggen dat zelfs die minimale hulp snel zal gedaan zijn.

„Onze geldreserves zijn bijna op”, zei

de bankmanager, Omar Ali Sharif, terwijl verscheidene bejaarde, in zwarte gewaden gehulde weduwen vergeefs op zijn gesloten kantoordeur klopten. „Binnen enkele dagen zullen we moeten sluiten”.

Aan de kant van de wegen verkopen mannen en jongens bussen van 5 liter benzine voor 45 dinar (officieel dient er in Irak drie dollar voor één dinar te worden betaald, maar op de zwarte markt wordt er tien dinar gegeven voor één dollar, nvdr). Maar het gemiddelde loon van zowat 120 dinar per maand maakt brandstof veel te duur voor vele families.

Men kan ook voedsel vinden maar aan zo'n extravagante prijzen dat enkel nog de rijken het zich kunnen veroorloven te winkelen zoals vroeger. Een kilo rijst kostte minder dan een halve dinar voor de blokkade, nu zes dinar.

„We kunnen niets meer kopen”, zei Jourdia Ali Mohammed, een 28-jarige weduwe die met haar vijf kinderen leeft in een leeggeplunderd kantoor zonder ramen in een oud Iraaks rege-

ningsgebouw. „We zijn afhankelijk van wat de mensen ons geven”.

Maar zelfs wat voor geld te koop is, blijft beperkt. Een van de twee bloemmolens van Soeleimania is gesloten en de tweede heeft nog slechts 70 ton graan in zijn silo's.

„De situatie wordt ondraaglijk”, zegt dr. Mohammed Bajallan, een plastisch chirurg. „De mensen hebben niets te eten en sommigen zijn nu bereid te doden voor geld of voedsel. Het gebeurt nog niet op grote schaal, maar het zal gebeuren als de zaken niet verbeteren.”

Dr. Mohammed Gaza Noori, de directeur van het 400 bedden tellende opleidingsziekenhuis van Soeleimania werkt, evenals de rest van het personeel, zonder te worden betaald. De twee elektrische generatoren zijn stuk. Er is geen verwarming, weinig geneesmiddelen en de uitrusting kan niet worden hersteld bij gebrek aan onderdelen. Familieleden van patiënten moeten hen eten brengen. De twee ambulances rijden niet meer bij gebrek aan benzine.

Noori zei het moeilijk te hebben met de anarchie en de onzekerheid in het noorden. Verscheidene van zijn vrienden — een van hen werd zelfs gedood — werden van hun auto beroofd door jonge dieven. „Ik rij nooit meer met mijn wagen”, zei hij zittend in zijn schemerig, onverwarmd kantoor. „Ik vind altijd wel een taxi. We leven in angst. Als je iets hebt dat kan worden gestolen en verkocht dan verkeer je in gevaar”.

In Choman, een stad dicht bij de Iraanse grens, hield een menigte onlangs vrachtwagens tegen die twee enorme elektrische generatoren naar Iran vervoerden om daar te worden verkocht. De mensen eisten dat zij zouden worden gebruikt om de stad van stroom te voorzien, maar de lokale Koerdische leiders staan achter de verkoop en proberen de vrachtwagens vrij te krijgen.

Mensenmassa's zijn ook begonnen met de weg voor tankwagens te blokkeren om gas of kerosene, dat wordt gebruikt voor verwarming, te plunderen.

Twee sigarettenfabrieken in Erbil en Soeleimania liggen stil bij gebrek aan sigarettepapier en filters, terwijl de stapelruimten vol zitten met tabak die door Iraakse troepen werd buitgemaakt in Koeweit. Zakenlieden in Soeleimania wisten 6,6 miljoen samen te krijgen om in het buitenland het papier en de filters te kopen.

Een opslagplaats met filters werd in beslag genomen door een lokale rebel-leider die ze probeert in Iran te verkopen. De zakenlieden trachten nu de gestolen filters terug te kopen van de bevelhebber.

„Ik protesteerde”, zegt een ambtenaar van de Patriottisch Unie van Koerdistan, „maar ik kreeg te horen dat we deze bevelhebber nodig hebben voor de verkiezingen en we hem niet kunnen beledigen”.

Koerdische leiders zeggen dat ze tientallen Koerden hebben gearresteerd wegens criminele activiteiten en zeggen dat sommige onder hen werden terechtgesteld. In de stad Shaqlawa werden een paar weken geleden zeven mannen geëxecuteerd.

Maar zelfs die pogingen om wet en orde te herstellen, zijn onderwerp van controversie geworden. Barzani van de Koerdische Democratische Partij verzetten zich tegen de executies omdat ze werden bevolen door de Patriottische Unie van Koerdistan in plaats van door de koepelorganisatie, het Koerdisch Front.

Twee van de terechtgestelden, die waren beschuldigd van moord op een dokter in Erbil tijdens een roofoverval, waren enkele dagen tevoren vrijgesproken door een door het Front aangestelde rechtbank.

ENSITITUYA KURDÎ YA BRUKSELÊ

Instituya Kurdi ya Brukselê rêxistineke civaki û çandi ye. Ew ne girêdayî tu partiyeye siyasi ye. Di Çiya 1978 de, bi navê Têkoşer, Yekitiya Karker û Xwendekarên Kurd li Beljîka, û pasê di Gulana 1989 de, bi navê Enstituya Kurdi ya Brukselê ava bûye. Ew alikariya maddî ji Wezareta Çandê ya Beljîki distîne. Du amancên wê hene : Ji alikî alikirina Kurdên ku li Beljîka rûdînin, ji bo ku karibin di civaka beljîki de baş bijîn "intégration", bê ku zanava xwe ya çandi hunda bikin, û ji alikî din ji agahdarkirina Beljîki, Ewropî û kesên din li ser dirok û çanda kurdi.

XEBATA ROJANE (ji 1983 de) : Ji Dusem heta Inî, saet 9-17 :

Fêrên zimên.

Alikariya civaki.

Weşan : Bultena agahdariyê, dosya û pirtûk bi zimanên cihê.

Pirtûkxane : Çend sed pirtûk û kovar bi zimanên cihê.

Mêdyatêk : Filmên vidêo, diyapozitiv, sêlik û kasetên muzika kurdi.

Pêkanîna konfêrans, şevên çandi û raberîyan.

x Heykarî bi zanîngehên cihê re.

Heykarî bi rêxistinên dêmokratik ên ku bi pirsên derhatiyan, mafên mirov û gelan xerik dibin re.

ENDAMÊN SEREFÊ :

ALALOUF Mateo, ANCIAUX Robert, BASTENIER Albert, COPPIETERS Maurits, CREUZ Serge, DASSETTO Felice, DE KOCK Marc, DELVAUX André, EISENDRATH Henri, HOUTART François, HUMBLET Jean-Émile, JOSPA Yvonne, LEFIN Paul, MARTENS Albert, MERTENS Pierre, ROOSENS Eugène, SCHEINERT David, SOMVILLE Roger, THOMAS René, VAN BRUINENSEN Martin, VAN PAEMEL Monika, ZANDERS Jean Pascal.